

# **Pêches et Océans Canada**

## **Budget des dépenses pour 2004-2005**

**Rapport sur les plans et les priorités**

**Approuvé**

---

**L'honorable Geoff Regan, C.P., député  
Ministre des Pêches et des Océans**



# Table des matières

<b>Section 1 – Messages.....</b>	<b>1</b>
Message du Ministre .....	2
Déclaration de la direction .....	4
<b>Section 2 – Survol du Ministère .....</b>	<b>5</b>
Survol du MPO .....	6
Composante d’un programme plus global.....	7
Cap sur les résultats escomptés .....	9
Contexte de la planification.....	12
Relever globalement les défis du MPO .....	16
<b>Section 3 – Aperçu financier.....</b>	<b>21</b>
Dépenses nettes prévues.....	22
<b>Section 4 – Plans et priorités du Ministère par résultat stratégique .....</b>	<b>27</b>
Toujours au service des Canadiens : résumé des priorités.....	28
Soutien de tous les résultats stratégiques : la flotte du MPO .....	30
Gestion et protection des ressources halieutiques .....	32
Protection des milieux marin et d’eau douce .....	41
Sécurité maritime.....	48
Commerce maritime et mise en valeur des océans.....	53
Compréhension des océans et des ressources aquatiques .....	59
<b>Section 5 – Rapport consolidé .....</b>	<b>64</b>
Une gestion améliorée .....	65
<b>Section 6 – Structure organisationnelle et autres renseignements</b>	<b>68</b>
Structure organisationnelle .....	69
Lois, règlements et rapports exigés par la loi .....	71
Personnes-ressources pour plus d’information.....	73
<b>Section 7 – Renseignements financiers .....</b>	<b>74</b>
Aperçu.....	75
Tableaux financiers.....	75

**Section 8 - Index.....86**

## Liste des tableaux

Tableau 2-1 : Contribution du MPO aux secteurs horizontaux du gouvernement fédéral, par thème principal .....	8
Tableau 3-1 : Dépenses prévues du Ministère ( <i>Budget principal des dépenses</i> , dépenses nettes prévues et coût total du programme).....	23
Tableau 3-2 : Dépenses nettes prévues par résultat stratégique, par secteur d'activités et par responsabilité pour l'exercice 2004-2005 .....	26
Tableau 4-1 : Plans et priorités du Ministère par résultat stratégique .....	28
Tableau 7-1 : Sommaire des dépenses d'immobilisations par secteur d'activités.....	75
Tableau 7-2 : Renseignements sur les dépenses d'immobilisations par secteur d'activités .....	76
Tableau 7-3 : Sommaire des paiements de transfert (subventions et contributions) ....	78
Tableau 7-4 : Détails sur les programmes de paiements de transfert (subventions et contributions) .....	80
Tableau 7-5 : Sources de recettes disponibles et non disponibles .....	80
Tableau 7-6 : Coût net du programme pour l'exercice 2004-2005 .....	82
Tableau 7-7 : Initiatives réglementaires.....	83
Tableau 7-8 : Frais d'utilisation externe .....	84
Tableau 7-9 : Initiatives majeures.....	84

## Liste des symboles

Les lecteurs trouveront dans le présent document les symboles suivants :



Indique un lien à un site Internet où il est possible d'obtenir plus de renseignements.



Indique un lien à la *Stratégie de développement durable : Rapport d'étapes sur la Stratégie 2001-2003* du Ministère.



« SECTEUR HORIZONTAL »

Indique des secteurs horizontaux – initiatives assumées conjointement avec d'autres ministères du gouvernement fédéral, d'autres instances et d'autres intervenants (voir les pages 8 et 9).



# Section 1 – Messages



## ***Dans la présente section :***

- ◆ *Message du Ministre* *Page 2*
- ◆ *Déclaration de la direction* *Page 4*

## Message du Ministre



À titre de ministre de Pêches et Océans Canada, c'est avec grand plaisir que je vous présente le *Rapport sur les plans et les priorités* de mon ministère pour 2004-2005. Je suis très heureux de travailler avec les gens de l'ensemble du pays qui œuvrent au sein du secteur des pêches et des océans pour veiller à ce que ces ressources essentielles profitent aux Canadiens et Canadiennes et qu'elles soient protégées pour les générations à venir.

Le secteur des pêches et des océans du Canada apporte à la vie canadienne un bon nombre d'importantes contributions. Il représente un important moteur économique, procure de l'emploi à des centaines de milliers de Canadiens et Canadiennes et injecte des milliards de dollars dans l'économie nationale. Le secteur représente de plus une importante partie de notre patrimoine national et continue de jouer un rôle central dans les collectivités, et ce, à l'échelle nationale.

L'évolution de ce secteur ainsi que l'interconnexion avec d'autres secteurs au fil des ans sont proportionnelles à celles de Pêches et Océans Canada. Le Ministère offre aujourd'hui un vaste éventail de services de soutien à ce secteur essentiel au Canada. Pêches et Océans Canada joue un bon nombre de rôles cruciaux dans le domaine des pêches et des océans du Canada : la gestion et la protection des ressources et des habitats halieutiques, la prestation, par la Garde côtière canadienne, de services de sécurité maritime et de mesures d'urgence de grande qualité, la mise à profit de la compréhension scientifique de nos océans et de nos voies navigables et la promotion du développement du commerce maritime et de l'économie des océans.

Nous continuerons d'offrir ces services au cours de la prochaine année en mettant l'accent sur un bon nombre de priorités cruciales :

- ❑ faire progresser, à l'échelle nationale et internationale, les objectifs de conservation des ressources halieutiques;
- ❑ améliorer notre façon de gérer les pêches et les océans en collaborant étroitement avec les membres de l'ensemble du secteur et avec d'autres paliers de gouvernement;
- ❑ amener le gouvernement à élaborer un plan d'action sur les océans;
- ❑ moderniser la Garde côtière canadienne en établissant l'organisme de service spécial et en renouvelant la flotte;
- ❑ assurer la mise en valeur durable des océans du Canada;
- ❑ rehausser la conservation de l'habitat halieutique dans les eaux marines et les eaux douces du Canada;



- ❑ offrir un vaste éventail de services maritimes visant à assurer la sécurité et l'accessibilité des voies navigables du Canada;
- ❑ être un chef de file mondial en matière de prestation de conseils scientifiques de grande qualité sur nos océans, nos voies navigables et les ressources qu'ils renferment;
- ❑ accroître la participation des Autochtones aux pêches;
- ❑ renforcer les liens du Ministère avec les autres paliers de gouvernement;
- ❑ aider à élaborer des ressources énergétiques dans le milieu marin du Canada, et ce, de façon saine et rentable;
- ❑ travailler pour assurer la sécurité et l'efficacité des ports;
- ❑ créer un environnement qui soutient une industrie de l'aquaculture concurrentielle et durable;
- ❑ réagir aux exigences législatives en évolution, par exemple la *Loi sur les espèces en péril*.

Pour continuer de jouer un rôle efficace à l'avenir, nous devons veiller à lier le plus étroitement possible les programmes et les politiques du Ministère aux besoins quotidiens de la population canadienne. Nous émergeons d'une importante période d'évaluation qui fera naître un bon nombre d'initiatives visant à mieux concilier les services que nous fournissons et la nécessité de ces services dans les collectivités de l'ensemble du pays. Ces initiatives sont compatibles avec l'approche globale du gouvernement du Canada consistant à trouver de nouvelles façons de faire les choses et à réaffecter les ressources limitées vers les plus importantes priorités afin d'offrir à la population canadienne les services dont elle a besoin, et ce, de la façon la plus efficace et la plus rentable possible.

Mon ministère contribue de manière importante à la collectivité des pêches et des océans du Canada grâce à ses travaux et à son engagement permanent à concilier ses ressources et les besoins de la population canadienne. À titre de ministre, j'ai hâte de collaborer étroitement avec cette collectivité et de trouver d'autres moyens de jouer un rôle actif et significatif relatif au développement du secteur canadien des pêches et des océans afin d'en faire profiter tous les Canadiens.

---

**L'honorable Geoff Regan, C.P., député**

**Ministre des Pêches et des Océans**

## **Déclaration de la direction**

Je soumetts, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* de Pêches et Océans Canada.

Ce document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncés dans le document du Secrétariat du Conseil du Trésor intitulé *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005* :

- Le document décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation.
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.
- Il est complet et exact.
- Il est fondé sur de bons systèmes sous-jacents d'information et de gestion.

La structure de rapport sur laquelle se fonde le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et constitue la base de l'obligation de répondre des résultats atteints avec les ressources et les pouvoirs fournis.

Nom : \_\_\_\_\_

Larry Murray

Titre : Sous-ministre

Date : \_\_\_\_\_

## Section 2 – Survol du Ministère



### ***Dans la présente section :***

- ◆ *Survol du MPO* *Page 6*
- ◆ *Composante d'un programme plus global* *Page 7*
- ◆ *Cap sur les résultats escomptés* *Page 9*
- ◆ *Contexte de la planification* *Page 12*
- ◆ *Relever globalement les défis du MPO* *Page 16*

## Survol du MPO

### Mandat

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) est responsable, au nom du gouvernement du Canada, des politiques et des programmes à l'appui des intérêts économiques, environnementaux et scientifiques du Canada dans les domaines des océans et de l'habitat du poisson d'eau douce, de la conservation et de l'utilisation durable des ressources halieutiques du Canada dans les eaux marines et intérieures ainsi que de la prestation de services maritimes sans danger, efficaces et respectueux de l'environnement qui répondent aux besoins des Canadiens dans une économie mondialisée.

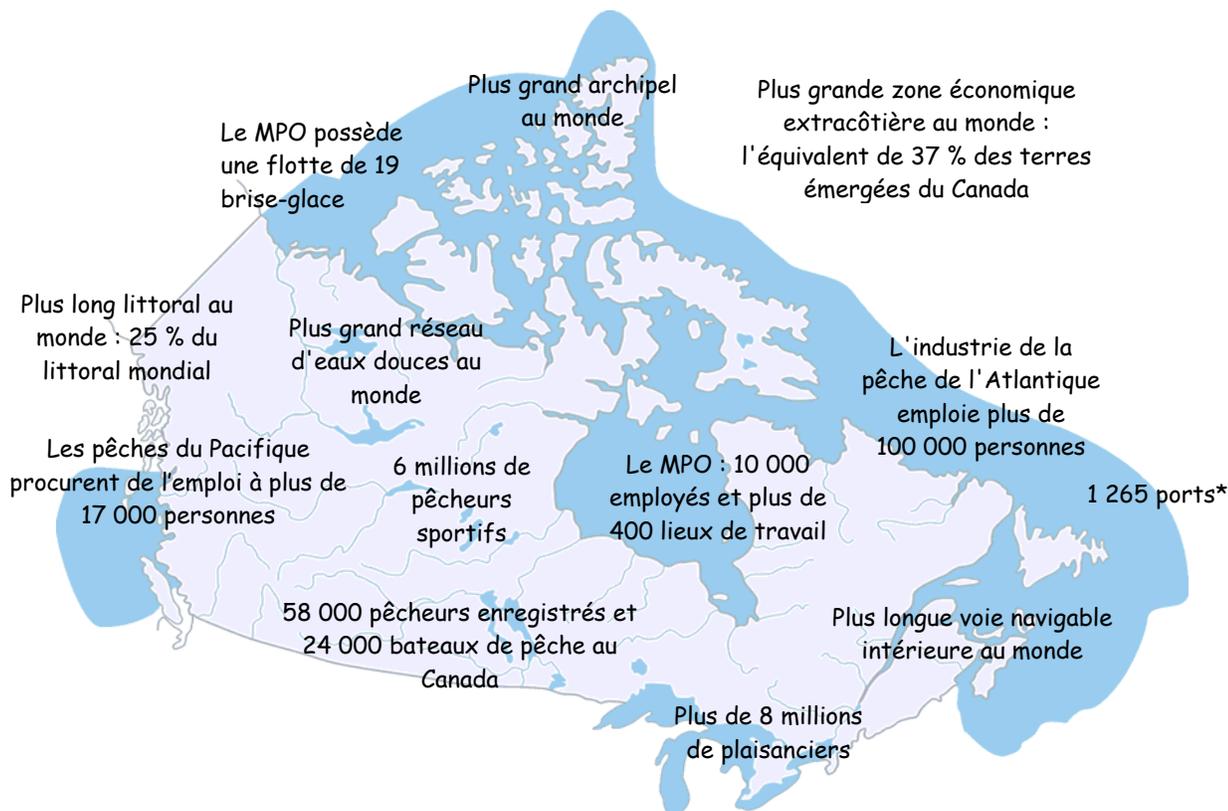
Les pêches et les océans du Canada jouent depuis très longtemps un rôle important dans le développement et la croissance de la nation canadienne. Ils représentent des éléments centraux du patrimoine historique, économique et culturel des collectivités côtières du Canada en offrant une ressource fondamentale solide et fiable autour de laquelle l'économie et le sentiment d'esprit national du Canada ont évolué. Ils continuent de procurer des emplois et des possibilités à des milliers de Canadiens et de Canadiennes, et ce, dans les grandes et les petites collectivités de l'ensemble du pays.

Pêches et Océans Canada est généralement connu comme le ministère des Pêches et des Océans. Sa mission, ses programmes et ses services jouent des rôles essentiels dans les nombreux volets de ce secteur – de la pêche et du transport maritime au tourisme et aux loisirs. Le MPO cherche à maintenir la productivité des pêches et des océans du Canada, à protéger les ressources marines et d'eau douce, à assurer la sécurité publique et l'efficacité du trafic maritime sur les océans et sur les voies navigables intérieures du Canada et à générer les connaissances scientifiques requises par les responsables des politiques pour leur permettre de prendre des décisions éclairées sur la gestion des ressources.

Pour atteindre ces objectifs dans les années à venir, le Ministère devra établir un équilibre délicat entre le besoin du secteur de croître et de demeurer concurrentiel et la nécessité de veiller à ce que cette croissance ne se produise pas aux dépens des pêches et des océans du Canada.

Cela signifie en plus que le ministère des Pêches et des Océans doit s'efforcer de veiller à ce que ses programmes et ses services répondent le plus fidèlement possible aux besoins quotidiens des Canadiens et Canadiennes compte tenu de l'approche globale du gouvernement du Canada qui consiste à trouver de nouvelles façons de faire les choses afin d'offrir à la population canadienne les services dont elle a besoin, et ce, de la façon la plus efficace et la plus rentable possible.

Par-dessus tout, le Ministère doit travailler en étroite collaboration avec les gens de tout le Canada – et de l'étranger – pour veiller à ce que le secteur des pêches et des océans du Canada demeure une importante partie de la vie canadienne pour les générations à venir.



\* Le MPO compte 1 265 ports (1 021 ports de pêche commerciale et 244 ports de plaisance) – 683 ports de pêche commerciale sont gérés par des administrations portuaires.

## Composante d'un programme plus global

Chaque année, le président du Conseil du Trésor présente au Parlement un rapport sur le rendement du gouvernement. Ce rapport se veut un moyen de faire participer les Canadiens et Canadiennes aux discussions sur les grands enjeux et les grandes orientations en améliorant la disponibilité et la qualité de l'information sur le rendement des programmes et des initiatives du gouvernement fédéral de même qu'en présentant aux parlementaires la toile de fond nécessaire à l'évaluation du rendement des ministères et des organismes fédéraux. Le plus récent rapport, intitulé *Le rendement du Canada en 2003*, présente des données regroupées sous quatre thèmes principaux, lesquels témoignent d'un éventail d'intérêts sociaux, économiques et environnementaux. De plus, il énumère 26 secteurs horizontaux auxquels les ministères fédéraux participent activement.

La multitude et la diversité des avantages que le MPO procure aux Canadiens et Canadiennes se voient dans le rôle important que joue le Ministère dans 9 de ces 26 secteurs horizontaux.

[http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govr/ev/03/cp-rc\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govr/ev/03/cp-rc_f.asp)



SECTEUR HORIZONTAL

**Tableau 2-1 : Contribution du MPO aux secteurs horizontaux du gouvernement fédéral, par thème principal**

Les possibilités de développement économique et l'innovation au Canada	La santé des Canadiens	L'environnement au Canada	La vigueur et la sécurité des collectivités canadiennes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Économie concurrentielle</li> <li>• Système de réglementation efficace</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection contre les risques évitables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection de la biodiversité canadienne</li> <li>• Environnement exempt de pollution</li> <li>• Décisions environnementales pertinentes</li> <li>• Exploitation durable des ressources naturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Premières nations et collectivités inuites et du Nord fortes et autonomes</li> <li>• Collectivités sûres</li> </ul>

[http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_f.asp)



## Initiatives horizontales

Les initiatives horizontales représentent les efforts de coopération déployés par au moins deux organisations qui œuvrent ensemble pour atteindre des résultats communs. Même si elles comprennent souvent des arrangements entre ministères ou organismes fédéraux, elles peuvent en plus inclure des parties du secteur privé et de tiers secteurs.

Le MPO participe avec un bon nombre de ministères et d'organismes fédéraux à des initiatives horizontales, y compris la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie, la Stratégie emploi jeunesse, Équipe Canada inc., Sécurité publique et antiterrorisme et la Stratégie sur les océans du Canada.

Au cours des derniers mois, des progrès appréciables ont été réalisés à l'égard de la Stratégie sur les océans du Canada, dont la nomination d'un secrétaire parlementaire au ministre des Pêches et Océans, qui sera chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action sur les océans.

[http://www.cos-soc.gc.ca/doc/im-gi/policy\\_f.asp](http://www.cos-soc.gc.ca/doc/im-gi/policy_f.asp)



La mise en œuvre de ce genre d'initiative a été confirmée dans le dernier Discours du Trône (3 février 2004) à titre de mesure prioritaire. Le plan met davantage l'accent sur la poursuite de possibilités qui 1) ajoutent plus de valeur au développement des ressources naturelles par la mise en application de la technologie avancée, 2) développent les ressources énergétiques du Canada et 3) mettent en valeur le rôle du Canada à titre de leader dans l'intendance de l'environnement.

Même si la mise en œuvre d'un plan d'action pour les océans relève de l'ensemble du gouvernement, elle cherche en plus à miser sur les autorités et les activités précisées dans la *Loi sur les océans* et la Stratégie sur les océans du

Canada, lesquelles confèrent au ministre des Pêches et Océans l'autorité législative de « coordonner et faciliter » une stratégie nationale sur les océans.



Étant donné que l'élaboration de cette initiative n'en est qu'à ses premiers balbutiements, il est impossible de préciser ou d'estimer les besoins en ressources nécessaires pour le Ministère ou ses partenaires.

### ***Initiative du secteur bénévole (ISB)***

En décembre 2001, le gouvernement fédéral a signé avec le secteur bénévole un accord relatif à une initiative mixte visant à promouvoir les partenariats entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole.

Le MPO et le secteur bénévole collaborent depuis très longtemps au profit des Canadiens et des Canadiennes. Le MPO entretient des relations avec plusieurs organisations bénévoles réparties dans l'ensemble du pays qui aident le Ministère dans ses efforts, notamment l'intendance de l'environnement, la restauration de l'habitat, les activités scientifiques, l'entretien des ports pour petits bateaux et les opérations de recherche et de sauvetage.

<http://www.vsi-isbc.ca/fr/index.cfm>



Le MPO continuera de participer à l'Initiative du secteur bénévole au cours de l'exercice 2004-2005 en élaborant un plan d'action fondé sur la stratégie du Ministère de mise en œuvre de l'accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole. Pour donner vie à ce plan, le Ministère concevra un plan de mise en œuvre et une stratégie de communication visant à promouvoir l'accord et les codes de bonne pratique afférents.

### ***Cap sur les résultats escomptés***

Le MPO s'engage à fournir aux Canadiens cinq avantages à long terme et durables en vertu de la vision du Ministère « d'assurer aux générations actuelles et futures de Canadiens des eaux et des écosystèmes aquatiques sécuritaires, sains et productifs ». Ces avantages, aussi appelés résultats stratégiques, sont réalisés à l'aide des programmes, des activités et des principales initiatives du Ministère (voir le Tableau 7-9) et grâce aux efforts de coopération avec d'autres ministères fédéraux, organisations bénévoles et organisations internationales.

Les cinq résultats stratégiques du MPO et les enjeux actuels associés à leur réalisation sont les suivants :

### ***Gestion et protection des ressources halieutiques***

Pour gérer et protéger les ressources halieutiques du Canada, il faut travailler avec les intervenants afin de conserver ces ressources et leurs habitats et en faire une utilisation durable au profit des générations d'aujourd'hui et de demain. Les défis à relever sont les suivants :

- ❑ maintenir le cap de la réforme des politiques de gestion des pêches;
- ❑ accroître la participation des Autochtones aux pêches;
- ❑ moderniser les pêches du Canada;
- ❑ promouvoir les intérêts du Canada sur la scène internationale.

### ***Protection des milieux marin et d'eau douce***

La protection des milieux marin et d'eau douce du Canada est au cœur des engagements pris par le gouvernement à l'égard de la protection de l'environnement et des habitats, de la sécurité maritime, de la gestion des pêches et de la santé des espèces aquatiques. Aujourd'hui, les océans, les lacs et les voies navigables du Canada grouillent d'activités et leurs ressources aquatiques font partie intégrante de l'économie canadienne. Pour en assurer l'utilisation durable, le Ministère doit réagir aux enjeux suivants :

- ❑ l'évolution de la demande et de l'usage des espaces marins;
- ❑ le souci croissant des gens pour l'eau douce;
- ❑ l'obligation accrue de coopérer avec d'autres;
- ❑ le développement économique croissant;
- ❑ le changement climatique;
- ❑ la réforme législative;
- ❑ les nouvelles demandes de services maritimes.

### ***Sécurité maritime***

Le MPO s'emploie à rendre les voies navigables du Canada sûres – en réduisant le nombre et la gravité des accidents, en secourant les gens en détresse et en danger et en prévenant les pertes de vie et les dommages matériels. Le MPO fournit des produits et services de navigation à jour, actuels et précis, exploite un vaste réseau de services de communication et de trafic maritime et maintient des aides efficaces. Ce faisant, le Ministère doit relever les défis suivants :

- ❑ demande accrue de couverture géographique;
- ❑ multiplication des activités dans les eaux non cartographiées;
- ❑ évolution des tendances et des technologies;



- ❑ création de partenariats avec d'autres ministères gouvernementaux afin de soutenir la sécurité maritime;
- ❑ assurance que les réparations sont effectuées aux ports cruciaux pour l'industrie de la pêche;
- ❑ gestion des activités de recherche et de sauvetage avec les ressources existantes en dépit des efforts visant à financer les demandes et les priorités supplémentaires qui ne cadrent pas avec les opérations « régulières ».

## ***Commerce maritime et mise en valeur des océans***

Le MPO entend renforcer le commerce maritime et les activités de mise en valeur des océans – des activités qui ont un impact réel et durable sur l'économie canadienne. Afin d'atteindre cet objectif, le Ministère doit réagir aux éléments suivants :

- ❑ demandes croissantes de sécurité du transport maritime;
- ❑ multiplication des demandes de développement économique;
- ❑ besoin croissant de coopération internationale;
- ❑ importance grandissante de l'aquaculture;
- ❑ demandes d'augmentation de la compétitivité;
- ❑ dossier de la souveraineté et de la « présence canadienne », surtout que l'Arctique est le théâtre d'une activité accrue.

## ***Compréhension des océans et des ressources aquatiques***

La prise de décisions dans tous les domaines susmentionnés exige que les meilleurs conseils scientifiques possibles soient disponibles. Le Ministère possède une longue et fière tradition d'offrir des données scientifiques de pointe qui aident à façonner les politiques et les programmes permettant au Canada d'assurer la santé et la productivité de ses pêches et de ses océans. La prestation de connaissances, de produits et de conseils scientifiques de grande qualité, actuels et nouveaux, est une tâche ardue en raison :

- ❑ d'une escalade de la demande de renseignements, de conseils, de produits et de services scientifiques;
- ❑ de la complexité croissante des enjeux scientifiques;
- ❑ de la montée des coûts de la recherche scientifique, surtout dans le Nord;
- ❑ de la nécessité d'intégrer et d'aligner les efforts de recherche de l'ensemble des ministères et des organismes fédéraux pour aborder les questions horizontales qui sont importantes pour la population canadienne;
- ❑ des changements technologiques.

## Contexte de la planification

Plusieurs défis constants ont un impact global sur l'ensemble des résultats qu'obtient le MPO et des priorités qu'il se donne. Par exemple, le Ministère a adopté une approche stratégique globale pour les communications qui vise à ce que la population reçoive l'information du gouvernement et à ce que les opinions et les préoccupations de la population et des intervenants soient considérées dans le cadre de la planification, de la gestion et de l'évaluation des politiques et des programmes. Ainsi, les communications ayant gagné en transparence, la consultation et la collaboration sont devenues essentielles pour tenir compte des préoccupations des divers intervenants.

## L'état général des pêches du Canada

Les pêches canadiennes sortent d'une décennie ponctuée de défis et d'ajustements. La multiplication des demandes d'accès ne cesse de rappeler la nécessité d'atteindre un équilibre entre la récolte et la protection de la ressource pour en assurer la viabilité.

Le Canada est le cinquième exportateur de poisson et de produits de la mer au monde. La principale industrie des pêches du Canada a généré des ventes record de 2,8 milliards de dollars en 2002 et a procuré 59 192 emplois directs et des milliers d'autres emplois au sein d'industries connexes.

En général, moins de poissons sont pris au Canada, mais la valeur des prises est supérieure. Même si l'ensemble des quantités débarquées, dans la pêche commerciale, a diminué de 19 % entre 1992 et 2002, la valeur des prises a augmenté de 52 % durant la même période.

### Le saviez-vous?

À ce jour, le Programme des espèces en péril du MPO a préparé 22 stratégies de récupération pour 36 espèces aquatiques en péril. Le Ministère a de plus affecté 14 millions de dollars à des projets de mise en œuvre du rétablissement au profit de plus de 30 de ces espèces et d'autres espèces hautement prioritaires.

## Des responsabilités grandissantes

De récentes mesures législatives fédérales ont élargi le rôle du MPO en matière d'intendance environnementale dans les domaines de l'habitat du poisson, de la biodiversité, des eaux navigables, de l'aquaculture durable, de la protection des espèces en péril et de leurs habitats et des substances dangereuses. Par exemple, la *Loi sur les océans* et la contribution du Ministère à la sécurité et à la souveraineté du pays sont devenues des questions de grande importance dans les opérations quotidiennes. Plus récemment, les responsabilités du Ministère ont été élargies dans deux domaines :

### **Loi sur les espèces en péril**

La récente entrée en vigueur de la *Loi sur les espèces en péril* a procuré au MPO un outil supplémentaire pour renforcer ses efforts de protection de l'environnement et de développement durable. En vertu de cette loi, le Ministère est responsable des espèces aquatiques et il poursuivra ses activités qui soutiennent directement la mise en œuvre et l'application de cet important texte législatif.



La *Loi sur les espèces en péril* stipule que le Ministère doit accroître ses efforts d'évaluation de l'état des espèces à risque, consulter les Canadiens sur les espèces qui devraient être ajoutées à la liste, élaborer et mettre en œuvre des stratégies de rétablissement, des plans d'action et de gestion et des mécanismes d'application, et déterminer les habitats critiques pour la survie et le rétablissement des espèces en péril.

### **Évaluation environnementale**

Les responsabilités du Ministère ont de plus été élargies en vertu du projet de loi C-9, intitulé *Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, en vigueur depuis le 30 octobre 2003. Les modifications prévoient une simplification du processus d'évaluation environnementale, mais ils imposent aux autorités responsables des exigences supplémentaires en matière d'évaluations environnementales. Les principales comprennent :

- ❑ la nomination d'un coordonnateur fédéral chargé de l'ensemble des évaluations environnementales;
- ❑ des exigences supplémentaires relatives à l'information du Registre canadien d'évaluation environnementale (site Web);
- ❑ de nouvelles exigences de participation publique pour la tenue d'études approfondies;
- ❑ des exigences obligatoires de programme de suivi pour les projets soumis à une étude approfondie, à un examen public et à une médiation.

### **Les pêches autochtones**

Le fait d'aider les peuples autochtones à se donner la capacité de participer plus efficacement aux processus à intervenants multiples de gestion des ressources aquatiques et océaniques permettra d'éviter des solitudes de gestion distinctes. Le renforcement de leur capacité de profiter des possibilités de participer au développement de la pêche et de l'aquaculture commerciales contribuera au programme gouvernemental plus global d'amélioration générale des conditions socioéconomiques des groupes autochtones.

Le Ministère continue de prendre des mesures pour faciliter la participation des peuples autochtones au processus de gestion des pêches et pour résoudre les revendications territoriales et les droits issus de traités.

En 2003, le MPO a annoncé deux nouveaux programmes autochtones – le Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) et le Programme de gestion autochtone de l'habitat dans les régions intérieures (PAGHRI). Le PAGRAO vise à favoriser, là où le MPO gère les pêches, la participation efficace des groupes autochtones aux processus à intervenants multiples de gestion des ressources aquatiques et des océans. Le PAGHRI offre un soutien semblable de renforcement de la capacité de gestion de l'habitat aux groupes autochtones des régions intérieures, là où le MPO est responsable de l'habitat des poissons. Ces deux programmes visent à mettre en place les

structures et l'expertise nécessaires pour soutenir la participation des groupes autochtones aux champs de responsabilité à long terme du MPO.

## ***Coopération internationale***

À titre de ministère fédéral possédant l'expertise scientifique relative aux ressources océaniques et aquatiques, le MPO collabore avec la collectivité scientifique internationale à l'évolution et au partage des connaissances scientifiques. Le Ministère contribue de plus aux travaux des comités consultatifs scientifiques d'un bon nombre d'organisations internationales auxquelles appartient le Canada, notamment le Conseil international pour l'exploration de la mer, l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest et l'Organisation hydrographique internationale.

Les poissons habitent tant les eaux nationales qu'internationales et le gouvernement du Canada est résolu à protéger les ressources halieutiques à travers le monde et à en assurer l'exploitation durable. Pour faciliter cet engagement, le MPO encourage les régimes efficaces de gestion des prises de poissons dans les eaux internationales pour aider à atteindre les objectifs nationaux et pour veiller à ce que l'on tire des avantages bilatéralement équitables des stocks de poissons anadromes, chevauchants, grands migrateurs et transfrontaliers. Cet engagement s'accomplit en assurant la promotion des objectifs ministériels de développement durable de manière bilatérale avec les gouvernements étrangers et dans les forums internationaux.

Le MPO aide également à préparer, pour les organisations responsables de la gestion des pêches internationales, des modèles de gouvernance plus efficaces pour faciliter un meilleur processus décisionnel et servir de base solide pour rehausser les rôles de contrôle, de surveillance et d'application des organisations des pêches afin de leur permettre de composer avec la surpêche étrangère, les navires battant pavillon de complaisance et la pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

D'autres aspects du mandat du MPO nécessitent également une coopération internationale. La *Loi sur les océans* a élargi le rôle du MPO, demandant que le Ministère participe à des forums internationaux afin de renforcer la gouvernance des océans et de promouvoir la gestion et le développement durable. Afin d'assurer une meilleure cohérence et de réduire le chevauchement dans ses activités internationales, ce dernier met présentement la touche finale à un plan d'action international et révisé sa stratégie de commerce international.

Le MPO fournit au Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent des services de secrétariat et des conseils d'experts sur les droits d'usage. Il est aussi le premier délégué canadien auprès de l'Association internationale de navigation. Le Ministère cherche aussi à influencer sur l'élaboration des normes internationales et participe aux travaux de l'Association internationale de signalisation maritime, de l'Association internationale des ports, de l'Association internationale d'ingénierie



et de recherches hydrauliques et de l'Organisation maritime internationale. Ces obligations, qui couvrent une composante internationale des programmes et des activités du MPO, englobent la sûreté, la sécurité et la protection de l'environnement. Par conséquent, le Ministère doit jouer son rôle d'intervention face à la Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures et à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer.

En étroite collaboration avec Transports Canada, le MPO est aussi responsable de représenter le Canada au sein des entités internationales qui traitent d'autres préoccupations opérationnelles et techniques, dont l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (INMARSAT) et la Commission mixte internationale (CMI). Le Ministère utilise ces rencontres pour influencer sur les règles maritimes internationales. De plus, il adopte les résolutions nécessaires pour permettre aux expéditeurs internationaux de mieux comprendre et respecter les lois et les règlements qui régissent la navigation dans les eaux canadiennes.

## ***Les répercussions technologiques***

Les nouvelles technologies modifient la façon dont les Canadiens travaillent et communiquent, et ce, dans toutes les facettes de la vie, de même que pour toutes leurs attentes relatives à la façon dont le gouvernement fait les choses. Les technologies en évolution constante offrent au MPO d'énormes possibilités d'offrir ses programmes de façon plus efficace et adéquate et d'améliorer l'efficacité de ses décisions en les fondant sur une meilleure information.

Les nouveaux outils comportent des avantages qui permettent d'acquérir et d'analyser l'information ainsi que d'améliorer la gestion et la diffusion de l'information. Par exemple, les systèmes de surveillance des navires aident le Ministère à jouer un rôle de premier plan dans les efforts internationaux et nationaux de soutien des ressources aquatiques mondiales. Les cartes électroniques de navigation, de concert avec le Système mondial de localisation différentiel (DGPS), fournissent aux marins la possibilité de tracer plus efficacement leur position dans les eaux canadiennes et de naviguer en toute sécurité. Le système d'identification automatique permet une meilleure surveillance des navires, y compris l'identification « en temps quasi réel » des navires qui approchent de la zone économique exclusive ou qui y naviguent. De plus en plus de parties intéressées possèdent une meilleure culture informatique, ce qui a mené à une augmentation des demandes d'accès en temps réel aux données.

L'adoption de nouveaux changements technologiques demande du temps et des efforts pour intégrer les technologies émergentes dans les opérations, pour obtenir l'acceptation de l'utilisateur et pour continuer d'assurer la prestation du programme existant.

## ***Relever globalement les défis du MPO***

Austérité financière oblige, il est de plus en plus difficile de maintenir des niveaux et des normes de service en fonction des ressources actuelles. L'augmentation et la modification des demandes des clients et la hausse des coûts requièrent de la part du Ministère une évaluation et une mise à jour continuelles des programmes et des services afin d'en donner aux Canadiens pour leur argent.

Le Ministère cherche à se revitaliser en une organisation plus dynamique, capable de s'adapter aux circonstances nouvelles, de se fixer des priorités claires et d'élaborer des pratiques novatrices pour offrir des services de qualité et assurer sa stabilité financière.

Le MPO a participé, avec quatre autres ministères, au processus d'examen de la gestion des dépenses annoncé par le Conseil du Trésor en 2003 pour assurer une meilleure gestion des ressources et optimiser les résultats des programmes offerts à la population canadienne. En décembre 2003, le gouvernement du Canada a annoncé un examen plus en profondeur des dépenses gouvernementales et des mesures immédiates de contrôle des coûts afin de donner au gouvernement la souplesse nécessaire pour répondre aux priorités des Canadiens. Le Ministère mettra en œuvre les recommandations de ces examens après leur approbation par les ministres du Conseil du Trésor.

## ***Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement***

Le MPO a lancé en novembre 2002 le Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement (PEMA), un projet d'envergure visant à évaluer l'ensemble de ses politiques, de ses programmes et de ses activités. Le Ministère est par conséquent bien placé pour démontrer son engagement à gérer les ressources d'une manière qui optimisera les résultats des programmes offerts à la population canadienne en bâtissant le Ministère dont les Canadiens ont besoin aujourd'hui et dont ils auront besoin demain.

Les objectifs fondamentaux du PEMA sont les suivants :

- ❑ améliorer la stabilité financière – permettre au MPO de vivre selon ses moyens tout en composant avec des pressions financières chroniques, en déterminant une source permanente de financement pour contribuer à une réaffectation à l'échelle gouvernementale et en générant une souplesse financière pour gérer de nouvelles ou plus importantes priorités;
- ❑ moderniser les pratiques de gestion – faire du MPO un leader de la gestion moderne, et;
- ❑ renouveler les politiques et les programmes – donner au MPO des priorités précises et des programmes et services qui répondent aux besoins de la population canadienne.



Le PEMA part d'un certain nombre d'initiatives lancées ces dernières années, par exemple la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique, la Stratégie sur les océans du Canada, la modernisation de la Garde côtière canadienne et la Politique en matière d'aquaculture du Ministère. Le PEMA a mis à contribution chaque secteur et région du Ministère et a prévu l'établissement de liens entre les programmes pour renforcer les synergies, conjuguer les efforts et jeter les bases d'une organisation et d'un plan stratégique renouvelés. Durant l'étude des moyens à prendre pour changer la façon de procéder du MPO, ce dernier tentera surtout de dégager des façons d'améliorer l'efficacité et la prestation de ses services de façon à ce que ses programmes répondent aux besoins des Canadiens et qu'ils soient abordables, compte tenu des moyens dont dispose le Ministère.

Dans le cadre du PEMA, le MPO a pris en 2003 plusieurs mesures visant à améliorer les pratiques de gestion et à réaliser des économies dans les opérations internes et à réaffecter ces économies aux priorités des programmes. Le Ministère a réservé des fonds de contribution de l'ordre de 9 millions de dollars pour l'exercice de réaffectation (2003) de 1 milliard de dollars à l'échelle gouvernementale; le PEMA a également assuré la participation efficace du Ministère au processus fédéral d'EGP (2003). Le MPO est de plus en bonne position pour réaliser l'analyse complète des dépenses par rapport aux priorités des programmes que l'on attendra de tous les ministères fédéraux en 2004.

Le PEMA est une des premières priorités du MPO. Il évolue selon un calendrier ambitieux et devrait être complété en 2004. Lorsque le PEMA et son évaluation des politiques, des programmes et des dépenses seront complétés, l'accent sera placé sur la mise en œuvre des changements visant à améliorer les opérations et la prestation des services, y compris les changements déjà amorcés en 2003.

## ***Planification des ressources humaines***

Le MPO prend des mesures importantes pour inculquer une culture de planification des ressources humaines afin de veiller à ce que les dépenses salariales concordent avec les budgets salariaux et de préparer le Ministère à la modernisation des ressources humaines. Le MPO a toujours réagi rapidement aux crises et aux situations dynamiques, ce qui a provoqué des décisions de dotation à court terme qui ont créé certaines contraintes budgétaires.

L'entrée en vigueur de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* et la création de conditions propices à une gestion plus stratégique des ressources humaines font en sorte qu'il sera de plus en plus important de voir à ce que le processus décisionnel du Ministère sur les ressources humaines soit guidé par des plans bien conçus et à long terme. Afin d'établir le fondement de ce changement, le MPO a mis en œuvre, à l'automne 2003, un processus de plan de dotation ministériel.

## ***Gouvernance et mesure du rendement***

Après le PEMA, le MPO concentrera ses efforts sur la mise en œuvre d'un programme complet de renouvellement de la gestion, des politiques et des programmes. Les initiatives de changement découlant du PEMA seront intégrées à un cadre d'action qui établira les priorités et les responsabilités de gestion à mettre en œuvre à court terme, à moyen terme et à long terme. Le cadre comprendra des options de réaffectation des ressources selon les priorités, en plus de tout rajustement aux structures de gestion et de prestation de service du Ministère qui se révéleront nécessaires pour assurer une prestation plus efficace de services aux Canadiens.

En outre, les résultats du PEMA s'inscriront dans le cadre de gestion et de responsabilisation (CGR) du Secrétariat du Conseil du Trésor, qui précise aux ministères les normes à adopter pour atteindre d'excellents résultats de programmes, et seront guidés par ce cadre. Le MPO demeure engagé envers la mesure du rendement et un processus convenable sera élaboré pour évaluer l'atteinte des résultats par rapport aux priorités ministérielles et au programme gouvernemental global.

Dans le sens de cet engagement envers la mesure du rendement, le Ministère mettra en œuvre des outils d'exploitation de données pour structurer et faciliter l'intégration des données stockées dans les diverses bases de données, élaborera des cadres pour illustrer le lien entre les ressources consommées et les résultats atteints, créera des cadres nationaux de gestion et de responsabilisation (CGR) pour chaque programme du Ministère et publiera un rapport national sur le rendement de la GCC – le premier d'une série de rapports continus visant à démontrer les résultats et à assurer sa transparence et sa reddition de compte.

## ***Renouvellement du plan stratégique***

En 2004-2005, le MPO élaborera et mettra en œuvre un plan stratégique renouvelé pour orienter les priorités des politiques et des programmes du Ministère pour les trois à cinq prochaines années. Le plan stratégique fournira au Ministère un cadre d'objectifs ministériels et des priorités stratégiques pour lui permettre de veiller à ce que ses programmes et ses politiques soient axés sur la réalisation de sa vision et de son mandat organisationnel.

Les résultats du PEMA feront partie intégrante du processus de renouvellement du plan stratégique. Ce processus sera guidé par une analyse de la conjoncture précisant les facteurs de changement et les possibilités, les priorités stratégiques du gouvernement du Canada et une priorité financière nationale pour s'assurer d'affecter les ressources financières à des politiques et des programmes axés sur l'obtention de résultats pour les Canadiens.

Le Ministère préparera et déposera également, en 2004-2005, une nouvelle Stratégie de développement durable (SDD). En février 2004, les ministères et



organismes fédéraux ont déposé leur troisième SDD. Le MPO a décidé d'en profiter pour déposer un rapport d'étape sur sa SDD 2001. Le rapport, intitulé *Stratégie de développement durable : rapport d'étape sur la Stratégie 2001-2003*, décrit les progrès réalisés à l'égard des 41 activités prévues que le Ministère s'était engagé à réaliser dans sa SDD 2001 et indique ce que réserve la nouvelle SDD du MPO.

La décision de déposer un rapport d'étape, prise de concert avec le Bureau du commissaire à l'environnement et au développement durable, fait en sorte que la nouvelle SDD du MPO concordera pleinement avec les priorités et les résultats des politiques et des programmes du plan stratégique renouvelé. Forte du renouvellement de l'orientation des politiques et programmes du MPO, la prochaine SDD formulera des engagements cadrant avec la vision du MPO de « travailler avec les Canadiens à assurer le développement durable et l'utilisation sûre des eaux canadiennes ».



[http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index\\_f.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index_f.htm)

## ***Initiatives stratégiques de la Garde côtière canadienne***

La Garde côtière canadienne a vécu de nombreux changements au cours de la dernière année. Le tout a débuté en juin 2003 lorsque le sous-ministre a redéfini les rapports hiérarchiques et de responsabilité avec les régions et s'est poursuivi avec l'annonce faite le 12 décembre 2003 par le premier ministre Paul Martin à l'effet que la Garde côtière canadienne deviendrait un organisme de service spécial (OSS) au sein de Pêches et Océans Canada. Les OSS sont des organismes opérationnels au sein de structures ministérielles existantes qui s'occupent principalement d'offrir des services.

Ces changements offrent à la GCC la possibilité de continuer de travailler efficacement et en collaboration avec le Ministère et de démontrer qu'elle est capable de bâtir une institution nationale réellement cohérente qui adopte des pratiques uniformes et qui peut réaliser les priorités prévues de façon financièrement responsable. Les détails relatifs aux effets de cette annonce sur la GCC et le MPO en tant qu'entité ne sont toujours pas déterminés.

En décembre 2003, il a de plus été annoncé que Transports Canada assumerait désormais la responsabilité de la politique sur la sûreté et la sécurité maritimes. Des discussions ont été amorcées avec Transports Canada afin de communiquer les détails, l'impact sur les opérations du Ministère et les répercussions de cette annonce.

La Garde côtière canadienne continuera de faire avancer ses priorités stratégiques les plus importantes, de devenir une organisation plus efficace et d'améliorer son rendement où faire se peut. Ces initiatives, qui ont évolué dans le cadre de la phase I de l'évaluation ministérielle et qui ont été peaufinées durant le PEMA, sont les suivantes : Initiative de renouveau de la gestion de la flotte, Initiative de modernisation de la flotte, Projet de stratégie de soutien technique intégré, Projet de modernisation des aides maritimes, Projet des options pour les gardiens de

phare, Phase II de l'examen stratégique des services de communication et trafic maritimes, Stratégie sur les droits des services maritimes, Système d'identification automatique et Cadre de gestion financière.

## Section 3 – Aperçu financier



### **Dans la présente section :**

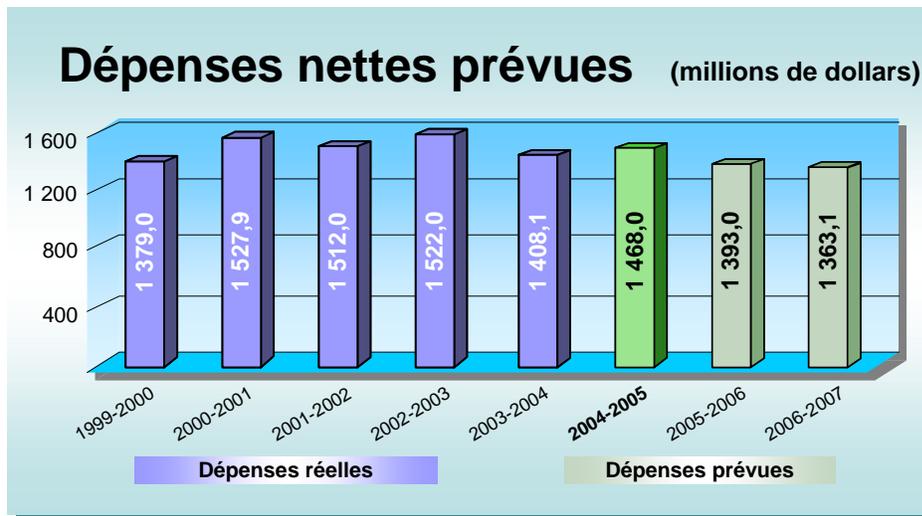
- ◆ *Dépenses nettes prévues* *Page 22*
- ◆ *Tendances historiques* *Page 22*
- ◆ *Période de planification : 2004-2005 à 2006-2007* *Page 22*
- ◆ *Résultats stratégiques* *Page 25*

## Dépenses nettes prévues

Les dépenses nettes prévues de Pêches et Océans Canada pour l'exercice 2004-2005 s'élèvent à 1 468,0 millions de dollars.

## Tendances historiques

### Dépenses nettes prévues, 1999-2000 à 2006-2007



### Période de planification : 2004-2005 à 2006-2007

Les dépenses nettes prévues de 1 468,0 millions de dollars pour 2004-2005 figurant au graphique ci-dessus sont le résultat des chiffres présentés au *Budget principal des dépenses* pour Pêches et Océans Canada (1 470,8 millions de dollars) moins les rajustements nets de 2,8 millions de dollars.

Le tableau 3-1 présente des données sur les dépenses prévues pour les trois prochaines années. La première colonne, basée sur les *Comptes publics*, présente les dépenses réelles pour 2003-2004. La partie inférieure inclut un rajustement des dépenses réelles et montre les approbations reçues après la date limite du *Budget principal des dépenses* et sera incluse dans le *Budget supplémentaire des dépenses* pour les exercices subséquents.

Le premier rajustement, commun à tous les exercices, résulte des changements aux rouages gouvernementaux annoncés le 12 décembre 2003. Les dépenses réelles pour 2003-2004 et les dépenses prévues pour les trois prochains exercices ont été réduites par suite d'un décret en conseil, lequel transfère à Transports Canada la responsabilité des dispositions de la *Loi sur la marine marchande du Canada* et de la *Loi sur la protection des eaux navigables* qui relèvent présentement de la Garde côtière canadienne.

Les rajustements restants, qui influent sur les trois prochains exercices, reflètent de futures mises à jour aux niveaux de référence.



**Tableau 3-1 : Dépenses prévues du Ministère (Budget principal des dépenses, dépenses nettes prévues et coût total du programme)**

(en millions de dollars)	Dépenses réelles, 2003-2004	Dépenses prévues, 2004-2005	Dépenses prévues, 2005-2006	Dépenses prévues, 2006-2007
Services à la navigation maritime	116,7	124,3	135,9	136,1
Services de communication et trafic maritimes	80,0	88,5	78,3	78,5
Opérations de déglçage	49,9	58,0	58,0	58,3
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	113,3	118,6	118,6	118,7
Sciences halieutiques et océaniques	173,9	167,9	167,5	161,8
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	92,7	89,6	88,9	88,7
Hydrographie	34,1	31,2	30,7	31,0
Gestion des pêches*	280,1	298,9	232,7	235,1
Ports	97,8	91,5	86,5	86,5
Gestion de la flotte	144,7	166,1	143,2	139,6
Politiques et services internes*	283,3	283,4	258,3	262,9
Budget des dépenses principal (brut)	1 466,5	1 518,0	1 398,6	1 397,2
Principales prévisions non budgétaires (brutes)	-	-	-	-
Moins : recettes disponibles	41,0	47,2	47,2	47,2
<b>Total des principales dépenses</b>	<b>1 425,5</b>	<b>1 470,8</b>	<b>1 351,4</b>	<b>1 350,0</b>
<i>Rajustements**</i>				
Effet des annonces du 12 décembre :				
Transfert à Transports Canada***	(17,4)	(20,3)	(19,3)	(18,3)
Rajustements aux dépenses prévues du SCT pour les années de planification :				
Programme d'accès aux pêches	-	-	28,5	-
Sûreté maritime	-	11,4	4,6	1,4
Sécurité maritime	-	-	3,8	-
Cadre de programmation pour les Autochtones	-	8,0	10,0	14,0
Système d'identification automatique	-	(7,0)	3,0	7,0
Produit de la vente de biens immobiliers	-	2,3	-	-
Report de capital	-	0,3	-	-
Ententes-cadres avec les Micmacs et les Malécites et traités d'application progressive	-	0,2	0,2	0,2
Convention définitive des Inuvialuit	-	0,1	0,1	0,1
Relation du Canada avec la communauté métisse – Réponse provisoire au sujet de Powley à la décision de la Cour suprême	-	0,1	-	-

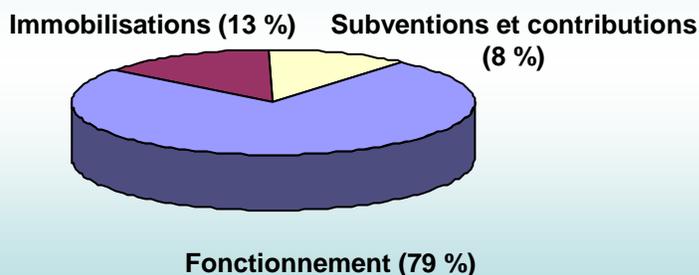
(en millions de dollars)	Dépenses réelles, 2003-2004	Dépenses prévues, 2004-2005	Dépenses prévues, 2005-2006	Dépenses prévues, 2006-2007
Lieux contaminés	-	1,3	2,6	2,3
Dossier de la surpêche étrangère hors de la zone de 200 milles du Canada	-	12,0	-	-
Investir dans le développement en mer	-	0,3	1,4	1,6
Projet d'aéroglossiers au Québec		(11,5)	6,7	4,8
<i>Total des rajustements</i>	(17,4)	(2,8)	41,6	13,1
<b>Dépenses nettes prévues</b>	1 408,1	1 468,0	1 393,0	1 363,1
Moins : Recettes non disponibles	53,4	49,6	49,2	49,1
Plus : Coût des services reçus sans frais	91,9	91,2	91,6	92,6
<b>Coût net du programme</b>	1 446,6	1 509,6	1 435,4	1 406,6
<b>Équivalents temps plein</b>	10 600	10 400	10 200	10 200

- \* Les chiffres du *Budget principal des dépenses* par secteur d'activités ont été rajustés pour les trois années de planification. Les dépenses du secteur « Gestion des pêches » augmentent de 3,1 millions de dollars en 2004-2005 et de 4,3 millions de dollars en 2006-2006 et en 2006-2007, tandis que celles du secteur « Politiques et services internes » diminuent d'autant. Il s'agit de rendre compte avec exactitude de la contribution du Ministère à l'exercice de réaffectation à l'échelle du gouvernement.
- \*\* Les rajustements tiennent compte des approbations obtenues depuis l'exercice de mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR).
- \*\*\* Les montants du transfert des fonctions marines de MPO à Transport Canada incluent les coûts directs seulement. Les chiffres ne sont pas finaux puisque l'entente n'est pas encore signée.

Les équivalents temps plein (ETP) reflètent les ressources humaines affectées par le Ministère à la prestation de ses programmes et services. Ce nombre est fondé sur un calcul qui tient compte de l'emploi à plein temps, à temps partiel et occasionnel en plus d'autres facteurs, notamment le partage d'emploi. Même si le Ministère n'est plus tenu de contrôler officiellement le nombre d'ETP qu'il utilise, il introduira des contrôles internes d'ETP pour 2004-2005 et 2005-2006 pour veiller à ce que les dépenses salariales concordent avec les budgets salariaux et pour inculquer une culture de planification des ressources humaines à long terme bien intégrée à la planification opérationnelle.



## Dépenses nettes prévues du Ministère pour 2004-2005

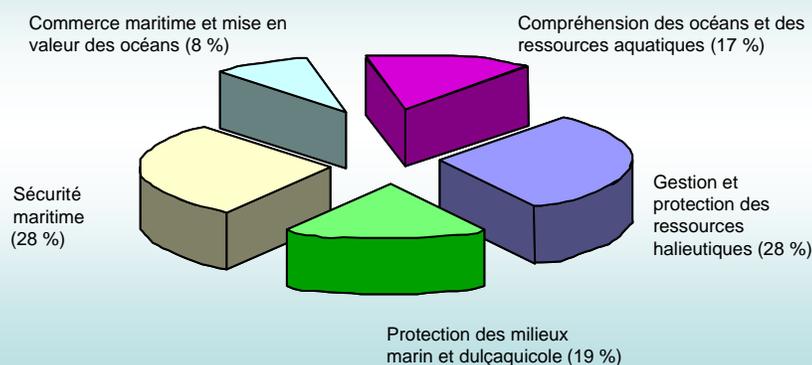


### Résultats stratégiques

Le Ministère gère ses ressources dans le but de livrer cinq résultats stratégiques. Le graphique suivant illustre la façon dont les ressources du Ministère pour l'exercice 2004-2005 sont réparties pour ces résultats stratégiques.

Afin de mettre l'accent sur les avantages pour les Canadiens, le présent document a été structuré par résultat stratégique plutôt que par secteur d'activités. Les systèmes financiers en place ne fournissent pas de répartition précise des ressources par résultat stratégique. La section 7 présente des renseignements plus complets sur les ressources affectées à chaque secteur d'activités.

## Dépenses nettes prévues du Ministère, selon le résultat stratégique, 2004-2005



Le tableau suivant présente une approximation des ressources associées à un secteur d'activités par résultat stratégique pour l'exercice 2004-2005.

Les données présentées pour les secteurs d'activités représentent les dépenses nettes prévues (dépenses prévues brutes moins recettes disponibles); elles sont par conséquent différentes des données présentées par secteur d'activités au tableau 3-1, lequel présente les chiffres bruts du *Budget principal des dépenses* pour chaque secteur d'activités. Les données présentées ci-après montrent les effets des recettes disponibles de 47,2 millions de dollars moins les rajustements nets de 2,8 millions de dollars. Les dépenses prévues nettes totales du Ministère sont identiques dans les deux tableaux.

**Tableau 3-2 : Dépenses nettes prévues par résultat stratégique, par secteur d'activités et par responsabilité pour l'exercice 2004-2005**

Secteur d'activités (en millions de dollars) Total		Résultats stratégiques du Ministère					Responsabilité Total	
		Gestion et protection des ressources halieutiques	Protection des milieux marin et d'eau douce	Sécurité maritime	Commerce maritime et mise en valeur des océans	Compréhension des océans et des ressources aquatiques		
Services de navigation maritime	87,1	13,3	161,2	233,2	72,4	5,0	SMA, Services maritimes / Commissaire, Garde côtière canadienne	485,1
Services de communication et de trafic maritimes	92,7							
Opérations de déglçage	44,2							
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	106,5							
Gestion de la flotte	154,6							
Sciences halieutiques et océaniques	168,2	-	-	31,2	-	168,2	SMA, Sciences	199,4
Hydrographie	31,2							
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement*	89,1	-	66,7	-	-	22,4	SMA, Sciences	22,4
							SMA, Océans	66,7
Gestion des pêches	319,3	319,3	-	-	-	-	SMA, Gestion des pêches	319,3
Ports	91,5	-	1,0	67,5	23,0	-	SMA, Ressources humaines / Services intégrés	91,5
Politiques et services internes**	283,6	79,7	54,8	79,5	22,8	46,8	SMA, Ressources humaines / Services intégrés SMA, Politiques	283,6
<b>Total</b>	<b>1 468,0</b>	<b>412,3</b>	<b>283,7</b>	<b>411,4</b>	<b>118,2</b>	<b>242,4</b>		

\* La composante des sciences environnementales du secteur d'activités « Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement » relève du SMA, Sciences, par suite de la consolidation des programmes scientifiques du Ministère en 2002.

\*\* Les ressources affectées au secteur « Politiques et services internes » comprennent 4,5 millions de dollars pour le Collège de la GCC et 100,6 millions de dollars pour la coordination immobilière et environnementale.



## **Section 4 – Plans et priorités du Ministère par résultat stratégique**

### ***Dans la présente section :***

- ◆ *Toujours au service des Canadiens :  
résumé des priorités* *Page 28*
- ◆ *Soutien de tous les résultats stratégiques  
du Ministère : la flotte du MPO* *Page 30*
- ◆ *Gestion et protection des ressources  
halieutiques* *Page 32*
- ◆ *Protection des milieux marin et d'eau douce* *Page 41*
- ◆ *Sécurité maritime* *Page 48*
- ◆ *Commerce maritime et mise en valeur  
des océans* *Page 53*
- ◆ *Compréhension des océans et des ressources  
aquatiques* *Page 59*

## ***Toujours au service des Canadiens : résumé des priorités***

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) examine ses opérations, les ressources requises pour respecter sa mission et sa façon d'offrir les avantages aux Canadiens. Le MPO doit continuer de soutenir les principaux avantages offerts aux Canadiens en cette période de transition. Bref, le Ministère doit se concentrer sur ses opérations quotidiennes – et continuer de le faire de façon efficace et efficiente – pour protéger les ressources halieutiques, le milieu aquatique et la sécurité publique tout en assurant des services de trafic maritime et des services maritimes efficaces répondant aux besoins des Canadiens dans une économie mondiale.

La plupart des priorités du MPO sont interdépendantes et contribuent à la réalisation de plus d'un résultat stratégique. Le tableau 4-1 résume les principales priorités rattachées à chacun des résultats stratégiques.

**Tableau 4-1 : Plans et priorités du Ministère par résultat stratégique**

<b>Résultat stratégique</b>	<b>Résumé des priorités pour 2004-2005</b>	<b>Type de priorité</b>
Gestion et protection des ressources halieutiques (412,3 millions de dollars)	<p>Le MPO devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer de veiller à ce que ses cadres de gouvernance reflètent les exigences des pêches actuelles (139,8 millions de dollars).</li> <li>• Continuer de renforcer ses liens avec les peuples autochtones (123,3 millions de dollars).</li> <li>• Continuer de faire progresser la conservation à l'aide de ses activités internationales (22,1 millions de dollars).</li> <li>• Continuer de moderniser ses opérations à l'aide de l'Initiative de renouveau de la gestion des pêches (7,2 millions de dollars).</li> <li>• Autres* (119,9 millions de dollars)</li> </ul> <p>* Soutien envers la gestion et la protection des ressources halieutiques (79,7 millions de dollars), Programme de mise en valeur des salmonidés (26,3 millions de dollars), soutien de la Garde côtière canadienne envers le Programme de gestion des pêches (13,3 millions de dollars), Programme spécial de réduction des capacités (0,6 million de dollars)</p>	Continue  Continue  Continue  Continue
Protection des milieux marin et d'eau douce (283,7 millions de dollars)	<p>Le MPO devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer de mettre en valeur la conservation, la restauration et le développement de l'habitat marin et d'eau douce à l'aide de la mise en application uniforme du Programme de gestion de l'habitat du poisson (48,7 millions de dollars).</li> <li>• Continuer de conserver les océans du Canada et d'en assurer la mise en valeur durable à l'aide des progrès réalisés par la Stratégie sur</li> </ul>	Continue  Continue



Résultat stratégique	Résumé des priorités pour 2004-2005	Type de priorité
	<p>les océans du Canada (134,3 millions de dollars).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer de conserver les océans du Canada et d'en assurer la mise en valeur durable à l'aide des progrès réalisés par la coopération internationale (2 millions de dollars).</li> <li>• Continuer d'agir comme principal organisme d'intervention fédéral afin d'assurer une intervention appropriée en cas de déversements en milieu marin dans les eaux de compétence canadienne (42,9 millions de dollars).</li> <li>• Autres (55,8 millions de dollars)*</li> </ul> <p>* Soutien envers la protection des milieux marin et d'eau douce (54,8 millions de dollars), ports (1,0 million de dollars)</p>	<p>Continue</p> <p>Continue</p>
Sécurité maritime (411,4 millions de dollars)	<p>Le MPO devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer d'assurer la sécurité et l'accessibilité des voies navigables (223,2 millions de dollars).</li> <li>• Continuer de mettre en valeur la sécurité maritime à l'aide de ses initiatives de modernisation continues (10 millions de dollars).</li> <li>• Continuer de fournir des renseignements hydrographiques de grande qualité (31,2 millions de dollars).</li> <li>• Autres (147,0 millions de dollars)*</li> </ul> <p>* Soutien envers la sécurité maritime (79,5 millions de dollars), ports (67,5 millions de dollars)</p>	<p>Continue</p> <p>Continue</p> <p>Continue</p>
Commerce maritime et mise en valeur des océans (118,2 millions de dollars)	<p>Le MPO devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer de faciliter l'activité commerciale en assurant la sécurité et l'accessibilité des voies navigables (72,4 millions de dollars).</li> <li>• Continuer de faire progresser le programme commercial international du Canada (1,1 millions de dollars).</li> <li>• Continuer de gérer les questions entourant le développement d'une industrie de l'aquaculture responsable et durable et d'effectuer des recherches dans ce domaine (21,7 millions de dollars).</li> <li>• Continuer d'élaborer une entente à long terme avec l'industrie à l'égard des droits de services maritimes liés aux services de navigation (NIL – moins que 1 million de dollars).</li> <li>• Autres (23,0 millions de dollars)*</li> </ul> <p>* Ports (23,0 millions de dollars), soutien envers le commerce maritime</p>	<p>Continue</p> <p>Continue</p> <p>Continue</p> <p>Continue</p>

[http://www.ccg-gcc.gc.ca/fleet-flotte/main\\_f.htm](http://www.ccg-gcc.gc.ca/fleet-flotte/main_f.htm)



Résultat stratégique	Résumé des priorités pour 2004-2005	Type de priorité
Compréhension des océans et des ressources aquatiques (242,4 millions de dollars)	<p>Le MPO devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Continuer de soutenir ses résultats stratégiques en offrant des connaissances, des produits et des conseils scientifiques de grande qualité, actuels et nouveaux (190,6 millions de dollars).</li> <li>Amorcer la mise en œuvre de certaines initiatives de rajustement déterminées en évaluant le programme scientifique pour assurer la concordance entre les exigences du savoir et les priorités du Ministère et de l'ensemble du gouvernement (coût à déterminer d'après les futures décisions concernant le rajustement).</li> <li>Autres (51,8 millions de dollars)*</li> </ul> <p>*Soutien de la compréhension des océans et des ressources aquatiques (46,8 millions de dollars), soutien de la GCC envers le programme scientifique (5,0 millions de dollars)</p>	Continue  Précédent

**Projet de stratégie de soutien technique intégré**

Ce projet intégrera les principes de la fonction de contrôleur moderne à la gestion des actifs du GCC. Les objectifs du projet, à réaliser au cours des quatre prochaines années, comprennent la mise en œuvre d'un système de gestion du cycle de vie du matériel, la mise en œuvre d'un système de gestion des opérations techniques et l'atteinte des objectifs de fiabilité et de disponibilité des actifs (fixés par les Programmes maritimes, les Opérations de la flotte et d'autres clients du MPO) au moindre coût du cycle de vie.

## **Soutien de tous les résultats stratégiques : la flotte du MPO**

La flotte du MPO est un système composé des professionnels, des structures organisationnelles, des biens et de l'équipement qui leur sont nécessaires pour demeurer efficace et toujours prêt à fournir les services maritimes essentiels aux Canadiens. La flotte aide le Ministère à atteindre chacun des cinq résultats stratégiques en lui fournissant un appui maritime et aérien, et ce, par l'acquisition, l'entretien et la programmation de la flotte. À titre de flotte maritime civile du gouvernement du Canada, elle offre également un soutien supplémentaire à d'autres ministères, selon les politiques de recouvrement des coûts du Conseil du Trésor. Une Garde côtière canadienne durable et une flotte maritime civile toujours prête sont les pierres angulaires de la prestation des services maritimes et elles sont essentielles à l'exécution des responsabilités gouvernementales, notamment en matière de sûreté, de sécurité et de souveraineté.

La flotte du MPO a subi d'importantes modifications au cours des dernières années. Face à ces changements, la Flotte prend des mesures pour améliorer sa gestion grâce aux deux principales priorités suivantes : l'Initiative de renouveau de la gestion de la flotte (IRGF) et la modernisation de la flotte.

La Flotte, grâce à l'Initiative de renouveau de la gestion de la flotte, continue de moderniser son exploitation, sa gestion et son financement. Le MPO prévoit apporter des améliorations à la gestion de sa flotte par une série de processus et de cadres visant à améliorer les pratiques de gestion pour produire des résultats clés, dont une structure et la responsabilité organisationnelles, la planification et le contrôle financier efficaces, de meilleures pratiques de gestion, des niveaux de



service et la mesure du rendement, une meilleure gestion des ressources humaines, la préparation de rapports d'intendance, la gestion de l'information et la surveillance ministérielle. Grâce à sa mise en œuvre, d'ici la fin de l'exercice 2004-2005, le Ministère respectera les recommandations formulées par le Bureau du vérificateur général en décembre 2000.

Il est essentiel pour le Ministère de rebâtir et de restructurer ses actifs fondamentaux en raison de la détérioration, de l'obsolescence technologique et d'un réinvestissement insuffisant. L'initiative de modernisation de la flotte a été lancée en 2001 pour étudier les besoins de la flotte, les niveaux de financement prévus et la capacité actuelle de la flotte et pour préparer et présenter, en 2004, une analyse de rentabilisation pour ajouter, maintenir ou augmenter les niveaux de financement de capital pour les navires de la GCC. Reconnaissant que la remise à neuf de la GCC est une des principales priorités du MPO, le gouvernement fédéral a prévu dans son budget de 2003 l'affectation d'un nouveau financement pour immobilisations de 47,3 millions de dollars par année à la GCC. Le Conseil du Trésor a approuvé l'accès à ces fonds et la mise en marche du plan d'immobilisations de la GCC.



---

## ***Gestion et protection des ressources halieutiques***

**Conservation des ressources halieutiques du Canada**

**Utilisation durable des ressources halieutiques du Canada**

**Stabilité environnementale et économique des pêches**

---

### ***Contexte – Qu’est-ce que cela comporte?***

Les opérations et les activités quotidiennes du Ministère accaparent la majorité des ressources du Ministère utilisées pour soutenir la gestion et la protection des ressources halieutiques et l’atteinte des priorités actuelles afférentes. Pour soutenir ce résultat stratégique, le MPO :

- ❑ favorise la protection, la conservation et l’utilisation durable des ressources halieutiques;
- ❑ répartit et distribue équitablement les ressources halieutiques entre les utilisateurs concernés;
- ❑ gère les programmes de surveillance et d’application à l’appui de *la Loi sur les pêches* et de *la Loi sur la protection des pêcheries côtières*;
- ❑ s’assure que les droits ancestraux et issus de traités des Autochtones sont pris en compte dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, des plans et des programmes de gestion des pêches;
- ❑ mène des négociations internationales afin de promouvoir la conservation des stocks de poissons faisant l’objet d’une gestion internationale et de faire valoir les intérêts canadiens à leur égard;
- ❑ appuie la production de saumons par les éclosiers et leur libération dans le Pacifique et l’amélioration de la biodiversité conformément aux politiques actuelles de conservation; et
- ❑ veille à l’application de *la Loi sur les espèces en péril* et à ce que ses engagements se reflètent dans les plans de gestion du Ministère.

Durant la période de planification actuelle, le MPO continuera d’offrir ces services continus tout en allant de l’avant avec la mise en œuvre du programme de renouveau stratégique, dont les résultats escomptés comprennent des changements fondamentaux relatifs aux rapports entre le Ministère et les groupes de clients et les réformes institutionnelles.



Le Ministère soutient l'élaboration de politiques et de programmes de gestion et de protection des ressources halieutiques. La conservation et l'utilisation durable des ressources nécessitent de comprendre la contribution de cette utilisation – et les mesures de gestion qui l'orientent – à la structure économique et sociale du Canada. Le Ministère détermine les nouvelles questions économiques et sociales liées à la gestion des pêches et à la conservation des ressources et réalise des recherches stratégiques et des analyses économiques spécialisées pour améliorer la compréhension des choses et le processus décisionnel, et ce, au profit des Canadiens et dans le but de protéger les ressources.

Pour soutenir la gestion et la protection des ressources halieutiques, le Ministère concentrera ses efforts sur les quatre priorités essentielles suivantes durant l'exercice 2004-2005.

### **Le MPO continuera de veiller à ce que ses cadres de gouvernance reflètent les exigences actuelles des pêches**

Pour offrir les programmes et les services requis afin d'assurer l'utilisation durable des ressources halieutiques aux prochaines générations de Canadiens, le MPO doit poursuivre les réformes des politiques de gestion des pêches amorcées à la fin des années 1990. Ces efforts pour renouveler les cadres d'orientation et de gouvernance visent à guider le changement opérationnel et à s'acquitter des obligations juridiques du Ministère envers les peuples autochtones. Durant la période de planification actuelle, le MPO continuera de faire progresser le Cadre d'orientation national, la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique, l'initiative « Une nouvelle orientation » sur la côte du Pacifique ainsi que la politique sur les Autochtones et la gouvernance autochtone.



Le **Cadre d'orientation national**, une série de principes directeurs visant à encadrer la gestion des pêches au Canada, a été lancé en 2001. Il guidera les initiatives régionales et locales et décrira les orientations futures de la gestion des pêches au Canada. Cette initiative fait partie intégrante du travail stratégique du MPO dans les domaines examinés ci-dessous (Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique, « Une nouvelle orientation » sur la côte du Pacifique et la politique sur les Autochtones) et d'autres grands dossiers au chapitre des pêches. L'horizon de développement du cadre dépend également de la réussite de ces efforts.

La **Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique** a été lancée en 1999 afin d'établir un cadre cohérent et homogène de gestion des stocks de poisson de la côte est canadienne, d'éclaircir la voie à suivre en cas d'objectifs contraires et d'adopter des principes pour guider la prise de décisions sur la gestion des pêches à long terme.

[http://www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa/home\\_f.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa/home_f.htm)



La phase I de cette révision prendra fin avec la diffusion d'un nouveau cadre stratégique en 2004. La phase II comportera la mise en œuvre du nouveau cadre, accélérée en partie par le Groupe indépendant sur les critères d'accès. Le ministre a formellement donné suite aux recommandations du Groupe en novembre 2002.

En décembre 2003, un document de discussion intitulé *Préserver l'indépendance de la flottille de pêche côtière dans le Canada Atlantique* a été publié et distribué à grande échelle dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et au Nunavut. Ce document a servi de fondement pour les consultations publiques tenues dans ces régions en janvier 2004. Dans les prochains mois, un résumé des commentaires reçus sera posté sur le site Web et le Ministère mettra au point et publiera un document intitulé *Lignes directrices sur l'application des politiques du propriétaire-exploitant et de séparation de la flottille*.

L'initiative **Une nouvelle orientation** (pour les pêches du saumon du Pacifique) a été entreprise à la fin des années 1990 pour préciser l'orientation stratégique des pêches du saumon du Pacifique. Les politiques élaborées en vertu de cette initiative reflètent les principes de promotion de méthodes de pêche axées sur la conservation, les initiatives de gérance communautaire, le travail de restauration et d'amélioration de l'habitat du poisson et l'amélioration des processus de consultation, et ce, pour assurer la participation de toutes les parties aux décisions relatives à la gestion des pêches. La politique sur le saumon sauvage qui devait être prête à l'automne 2003 a été reportée à 2004. De façon plus générale et pour veiller à ce que le secteur des pêches du Pacifique soit intégré et économiquement viable, un groupe de travail composé de deux membres explorera les mesures à prendre dans le secteur des pêches afin de mieux éclairer l'ensemble des participants dans cette « époque d'après traités ».



On a introduit la **Stratégie relative aux pêches autochtones (SRPA)** en 1992, surtout pour veiller à ce que la gestion des pêches soit conforme à la décision *Sparrow* de la Cour suprême du Canada. Cette décision affirmait le droit des Autochtones de pêcher à des fins alimentaires, sociales et cérémonielles. Dans le cadre de la SRPA, le Ministère négocie des accords de pêche avec les Premières nations pour la gestion de leurs prises alimentaires, sociales et cérémonielles. La plupart de ces ententes prévoient également du financement pour aider les Premières nations à participer à l'évaluation des stocks, au contrôle de ceux-ci, à l'application des lois et règlements et à l'amélioration de l'habitat. La SRPA offre en plus des possibilités de pêche commerciale par l'entremise du Programme de transfert des allocations (PTA).

En juillet 2003, la Cour provinciale de la Colombie-Britannique a conclu, dans l'affaire *R. v. Kapp (Kapp)*, que le Programme pilote de vente des produits de la pêche de la SRPA était discriminatoire en vertu de l'article 15 (clause sur les droits à l'égalité) de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Le Programme pilote de vente des produits de la pêche a permis à certaines Premières nations de la Colombie-Britannique une vente limitée de poissons. Par suite de cette décision, le Ministère a mis fin aux ententes existantes pour 2003, conformément aux dispositions de ces ententes, et a rompu les négociations sur d'autres projets pilotes de vente des produits de la pêche pour 2003.

[http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/fish\\_man/afs\\_f.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/fish_man/afs_f.htm)





Le MPO travaille présentement à mettre sur pied un nouveau cadre de pêche commerciale pour les Autochtones qui offrirait des possibilités commerciales aux Premières nations à l'intérieur d'un cadre de gestion des pêches en 2004-2005.

La **Loi sur les espèces en péril** nécessitera l'élaboration de plans de rétablissement et des interdictions de tuer, de blesser ou de harceler les espèces désignées dans la loi (p. ex. la tortue luth et l'anarrhique loup, le saumon sockeye de Cultus et du Lac Sakinaw). Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a déterminé que les morues 2GH, 2J3KL et 3NO sont en danger et que les morues 3Pn4R et 3P sont menacées. Si ces stocks de morues sont ajoutés à la liste de protection de la *Loi sur les espèces en péril*, il faudra préparer des stratégies de rétablissement et des plans d'action.

Dresser la liste des espèces protégées par la loi représentera un défi pour la gestion des pêches, car cela pourrait avoir une incidence sur la prise de plusieurs autres espèces non inscrites (p. ex. les restrictions sur les prises accessoires ou l'interdiction de prise d'espèces inscrites peut limiter considérablement la prise d'espèces non inscrites et, de ce fait, avoir d'importantes conséquences économiques et sociales pour les collectivités de pêcheurs). Au fur et à mesure qu'un plus grand nombre d'espèces s'ajouteront à la liste, le MPO devra réagir de façon plus complète et coordonnée, surtout dans les domaines de la gestion, de l'application, de la consultation et de l'administration. Pour donner efficacement suite à l'entrée en vigueur de la *Loi sur les espèces en péril*, il faudra notamment adopter des approches écosystémiques et préventives.

La *Loi sur les espèces en péril* doit en plus être perçue dans un contexte autochtone. Les groupes autochtones doivent participer aux processus de désignation des espèces aquatiques et à l'élaboration des stratégies de rétablissement et à leur mise en œuvre. Ils doivent également être bien informés des répercussions de la liste sur leurs activités de pêche – plus particulièrement la pêche à des fins alimentaires, sociales et cérémonielles prévue dans la Stratégie relative aux pêches autochtones (SRPA), l'accès à la pêche commerciale prévue par la SRPA et en vertu de l'initiative de réponse à la décision *Marshall* et l'accès aux pêches prévu par les ententes sur les revendications territoriales globales.

### **Le MPO continuera de renforcer ses liens avec les peuples autochtones**

Le fait d'aider les peuples autochtones à pouvoir participer plus efficacement aux processus à intervenants multiples de gestion des ressources aquatiques et océaniques permettra d'éviter des solitudes de gestion distinctes. Le renforcement de leur capacité de profiter des possibilités de participer au développement de la pêche et de l'aquaculture commerciales contribuera au programme gouvernemental plus global d'amélioration générale des conditions socio-économiques des groupes autochtones.



Le Ministère continue de prendre des mesures pour amener les peuples autochtones à participer au processus de gestion des pêches et pour régler la

question des revendications territoriales et des droits conférés par traités. Dans le cas de la décision *Marshall*, par exemple, le MPO a signé des accords de pêche à long terme avec la majorité des 34 Premières nations touchées par la décision. Ces ententes élargissent l'accès des communautés autochtones aux pêches commerciales et leur donne les moyens de réussir par des arrangements sur le renforcement des capacités et la formation. Nous prévoyons avoir signé des accords de pêche avec les Premières nations restantes d'ici le 31 mars 2004 et avoir respecté nos engagements correspondants d'ici le 31 mars 2006.

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/home-accueil.f.htm>



Pour atteindre ses objectifs d'assurer une pêche ordonnée et de concilier les droits ancestraux et les droits issus de traités des autochtones, le MPO doit participer à part entière aux négociations sur les revendications territoriales. Sur la côte ouest, de nouvelles négociations pourraient mener à la conclusion d'autres accords de pêche provisoires avec les Premières nations : cette année, le MPO s'attend à signer un traité avec la nation Snuneymuxw. Il s'attend également à conclure des ententes avec la nation Tliche (Dogrib), dans le Nord, et l'Association des Inuits du Labrador, sur la côte est.

En juillet 2003, le Canada (MPO) et la Colombie-Britannique ont formé le Groupe de travail conjoint Canada-Colombie-Britannique sur les pêches à la suite de la signature des traités et l'ont chargé de formuler des recommandations sur la gestion intégrée des pêches à la suite de la signature des traités. La consultation représente un élément essentiel de cette initiative. Le Groupe de travail conjoint sollicitera les commentaires d'une variété de représentants de la pêche commerciale et de la pêche sportive et des organisations de Premières nations, y compris la British Columbia Aboriginal Fisheries Commission. Le Ministère collabore avec le B.C. First Nations Summit et la British Columbia Aboriginal Fisheries Commission à un processus connexe qui permettra aux groupes autochtones et aux Premières nations de participer également au processus.



<http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index.f.htm>

Le 9 octobre 2003, le MPO a annoncé deux nouveaux programmes autochtones – le Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) et le Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures (PAGHRI). Le PAGRAO vise à permettre, là où le MPO gère les pêches, la participation efficace des groupes autochtones aux processus à intervenants multiples en matière de gestion des ressources aquatiques et des océans. Le PAGHRI offrira également un soutien semblable de renforcement de la capacité aux groupes autochtones des régions intérieures en matière de gestion de l'habitat, là où le MPO est responsable de l'habitat du poisson.

Les programmes visent la mise en place des structures et de l'expertise qui soutiendront, à long terme, la participation des groupes autochtones dans les domaines relevant du MPO. Les programmes reconnaissent l'évolution des liens entre le MPO et les groupes autochtones (gérance mixte des pêches, gestion intégrée des océans) et l'expansion de ces liens (*Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, *Loi sur les espèces en péril* et présence dans les terres



intérieures liée à l'habitat). Ces groupes souhaitent en même temps jouer un rôle plus important dans les décisions qui les touchent.

En 2003-2004, le MPO a demandé aux groupes autochtones de commenter la conception et la mise en œuvre du PAGRAO.

### **Le MPO continuera de promouvoir la conservation par l'entremise de ses activités internationales**

Les activités internationales du Ministère jouent un rôle de premier plan dans la capacité du Canada de gérer et de protéger ses ressources halieutiques. Durant l'actuelle période de planification, le MPO cherchera surtout à réaliser des progrès au chapitre des accords, des politiques et des instruments internationaux en matière de pêches.

À cet égard, il encouragera l'adhésion accrue à l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (ANUP) et son application concrète. L'ANUP est un accord cadre pour la conservation et la gestion concrètes des stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs en haute mer. Le Canada continue de travailler à l'application pleine et concrète de l'ANUP, ce qui exige d'en adopter les principes, droits et obligations à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

Il s'affaire également à accroître l'efficacité des activités de conservation et d'assurance de la conformité pour les navires qui participent aux pêches gérées par l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO). L'OPANO, qui réunit 18 parties contractantes, est un forum de coopération internationale en matière de recherche scientifique ainsi que de conservation et de gestion des ressources de poissons de fond et de crevettes de l'Atlantique Nord-Ouest, en haute mer, hors de la zone de 200 milles nautiques du Canada.

Bien que les efforts de conservation et d'application de l'OPANO se soient nettement améliorés, les infractions volontaires aux mesures de gestion de l'organisation ne cessent de se multiplier chez les parties contractantes. On presse de plus en plus le Canada d'intervenir plus vigoureusement et de colmater les brèches laissées par l'OPANO. Mais les solutions proposées, comme étendre la compétence du Canada en matière de pêches, ne cadrent pas avec le droit international et on ne peut en faire la promotion à court terme.

Le Canada entend résoudre ces problèmes et travailler de manière constructive avec les parties contractantes à l'OPANO afin d'améliorer celle-ci et son rendement. Le MPO continuera par conséquent de participer activement aux négociations et de prôner l'application efficace et concrète des traités et des accords internationaux touchant la conservation et la répartition des stocks chevauchants, grands migrateurs et transfrontaliers de poissons.

Le 9 décembre 2003, le MPO a annoncé des modifications au *Règlement sur la protection des pêcheries côtières* qui permettront au Canada de mieux contrôler et gérer les activités des navires de pêche étrangers dans les eaux et les ports du

Canada. La principale modification traite du retrait de la liste des pays admissibles présentée dans le Règlement et l'inclusion des critères servant à accorder l'accès à un navire de pêche étranger. Selon ces critères, le Ministère dressera une liste des pays avec lesquels le Canada entretient de bonnes relations en matière de pêche et dont les navires pourraient se voir accorder l'accès au territoire canadien; le Ministère établira ensuite un processus d'ajout des navires ou des pays à cette liste.

### **Le MPO poursuivra la modernisation de ses opérations grâce à l'Initiative de renouvellement de la gestion des pêches**

Un certain nombre d'initiatives sont en cours pour moderniser les programmes et les pratiques de gestion des pêches au Canada. Durant l'actuelle période de planification, le MPO continuera de mettre en œuvre la gestion des pêches par objectifs (GPO), une méthode structurée, systématique et inclusive de gestion des pêches. En vertu de cette approche, les utilisateurs de la ressource et le Ministère formulent ensemble des objectifs clairs, mesurables et à long terme de gestion de chaque pêche.

La GPO offre aussi un cadre pour quantifier les objectifs de gestion des pêches et les méthodes d'analyse des risques, ce qui permet de formuler des stratégies de gestion conçues pour gérer les risques efficacement et réaliser des objectifs précis. La GPO permet aussi de suivre les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs par l'entremise d'un processus formel de mesure du rendement et d'analyse d'après-saison.

Le Ministère continuera également d'actualiser ses plans de gestion intégrée des pêches afin d'incorporer de nouveaux secteurs d'intérêt au processus de planification de gestion des pêches et d'adopter une méthode écosystémique de gestion des ressources. Dans le cadre de ce processus, le MPO devra migrer d'une simple collecte de données à une meilleure gestion de l'information et mettre de plus en plus l'accent sur la promotion de la gestion du savoir à titre de ressource fondamentale.

En plus, le MPO continuera :

- d'assurer la prise de décisions justes et transparentes en matière d'octroi de licences et de répartition;
- d'établir de solides relations de travail avec les intervenants pour assurer le partage des responsabilités et la reddition de comptes dans le domaine de la gérance des ressources;
- d'évaluer l'éventuelle utilisation de nouvelles technologies et de matériel de surveillance pour rehausser l'efficacité du programme de suivi, de contrôle et de surveillance existant;
- de mettre l'accent sur l'utilisation des technologies pour saisir les données à la source et pour créer un système intégré de gestion de l'information visant à renforcer le système ministériel de soutien des décisions, par exemple



[http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index\\_f.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index_f.htm)



l'expansion du contrôle des navires, l'introduction de la collecte de données par la reconnaissance de la voix de même qu'un meilleur accès aux données sur le terrain et une meilleure collecte de données par le personnel sur le terrain;

- d'améliorer le service aux Canadiens à l'aide d'une utilisation plus généralisée de l'accès électronique, par exemple l'octroi de licences.

### ***Le MPO évaluera les progrès accomplis en vue de ces priorités***

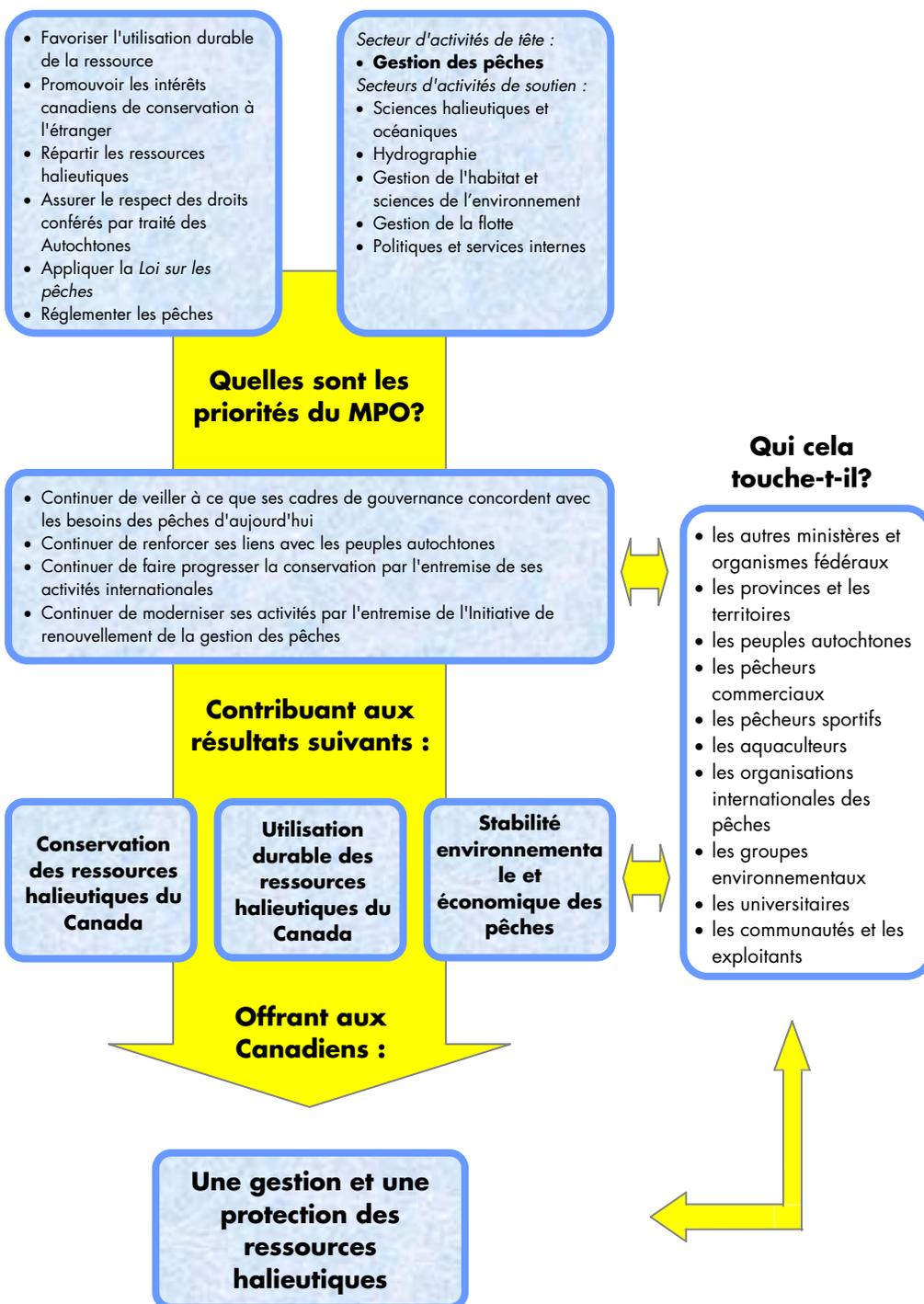
Le Ministère évaluera ses progrès à l'égard de ces priorités par des mécanismes internes de surveillance, dont l'emploi de critères pour déterminer le degré d'atteinte des grandes priorités de son plan d'activités. Le Ministère continuera également d'élaborer des mesures du rendement et de les appliquer à certaines initiatives à l'appui de ses priorités. Par exemple, une fois établies, les mesures du rendement feront partie intégrante, tout comme les critères d'évaluation post-saisonnière déjà en vigueur, des plans de gestion intégrée des pêches.

Le Ministère continuera également de travailler avec les provinces et territoires, l'industrie, les Premières nations et autres groupes autochtones, les groupes environnementalistes, les communautés et d'autres intervenants pour s'assurer collectivement de relever les défis stratégiques.

Toute modification des ressources disponibles du Ministère compromettra sa capacité d'atteindre les quatre priorités essentielles mentionnées précédemment.

# Gestion et protection des ressources halieutiques – Comment cela se passe-t-il?

## Qu'est-ce que cela comporte?





---

## **Protection des milieux marin et d'eau douce**

**Conservation et mise en valeur durable des océans du Canada**

**Gérance environnementale responsable des ressources maritimes**

**Protection, restauration et mise en valeur des habitats marins et d'eau douce**

---

### **Contexte – Qu'est-ce que cela comporte?**

La protection des milieux marin et d'eau douce du Canada se trouve au cœur des engagements qu'a pris le gouvernement à l'égard de la protection des océans, du milieu et des habitats du Canada, de la sécurité de la navigation, de la gestion des pêches et de la santé des espèces aquatiques. Aujourd'hui, les océans, les lacs et les voies navigables du Canada grouillent d'activités et leurs ressources aquatiques font partie intégrante de l'économie canadienne. Le MPO soutient la protection des milieux marin et d'eau douce conformément à la *Loi sur les pêches* (particulièrement l'article 35) et à la *Loi sur les océans*.

Les opérations et les activités quotidiennes accaparent la majorité des ressources qu'utilise le Ministère pour protéger les milieux marin et d'eau douce. Ces activités sont cruciales pour la gestion durable des milieux marin et d'eau douce de même que pour réaliser les priorités courantes liées à la conservation et à la protection des ressources halieutiques, à l'habitat du poisson et à la navigation. À l'appui de ce résultat stratégique, le MPO :

- administre et fait respecter les dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat du poisson;
- évalue les effets environnementaux de certains projets en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*;
- veille à ce que tous les ports relevant de sa compétence respectent les normes environnementales;
- minimise les dommages matériels en maintenant des voies navigables sûres, efficaces et accessibles, ce qu'il fait en fournissant aux marins des voies navigables clairement identifiées, adéquatement conçues et bien entretenues et de l'information sur la sécurité;
- fournit des services de contrôle, de communication, de trafic et d'information pour le mouvement sûr et efficace des navires dans les zones de responsabilité canadienne;

- ❑ réduit les risques d'inondation dans la voie navigable du Saint-Laurent en fournissant un programme efficace de gestion des glaces, minimisant ainsi les dommages aux navires et, par ricochet, réduisant les dommages à l'environnement;
- ❑ administre la *Loi sur les océans*, y compris l'élaboration d'approches de gestion fondées sur l'écosystème pour la conservation et la protection du milieu marin, la désignation de zones de protection marine et la préparation de règlements, de lignes directrices et de normes pour la protection de la qualité environnementale du milieu marin;
- ❑ comme principal organisme fédéral d'intervention, veille à ce que l'on réagisse de manière opportune aux déversements en milieu marin et maintient une capacité d'intervention dans le cadre du régime canadien d'intervention en cas de déversements en milieu marin. Par la préparation, le suivi et l'intervention, le MPO prend des mesures pour améliorer et accroître son efficacité afin de réduire au minimum l'impact des incidents de pollution marine et de réduire les dommages à l'environnement;
- ❑ évalue les impacts actuels et éventuels du changement climatique sur les milieux marin et d'eau douce et collabore avec les autres ministères et organismes fédéraux pour déterminer des approches d'atténuation et d'adaptation.



[http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index\\_f.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index_f.htm)

Durant la période de planification en cours, le MPO continuera de fournir les services susmentionnés.

Pour soutenir la protection des milieux marin et d'eau douce, le Ministère mettra également l'accent sur les quatre grandes priorités suivantes pour 2004–2005.

***Le MPO continuera d'améliorer la protection, la restauration et la mise en valeur des habitats marin et d'eau douce du poisson dans le contexte du développement durable***

Le Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement (PEMA) du MPO a produit trois initiatives de changement cruciales : cadres de gestion du risque, démarches novatrices au chapitre de la réglementation et gestion intégrée. Ces initiatives soutiennent des politiques et des programmes pratiques et abordables (règlements rationnels) dans les limites de la priorité permanente du MPO de protéger, de restaurer et de mettre en valeur les habitats marins et d'eau douce.

*Cadres de gestion du risque*

Les cadres nationaux de gestion du risque soutiendront les démarches novatrices aux chapitres de la réglementation et de la gestion intégrée. Les cadres créeront une approche plus structurée, transparente et uniforme à l'établissement des priorités lorsque se multiplient les demandes à l'égard des programmes et quand les ressources sont limitées. Les efforts du Ministère seront axés sur des activités qui représentent une menace accrue pour les habitats et les écosystèmes aquatiques, sur les habitats critiques et sensibles, et ce, au moyen des programmes de gestion intégrée, et sur l'établissement de zones de protection marine (ZPM). Parmi les

[http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/legislation-lois/policies/fhm-policy/index\\_f.asp](http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/legislation-lois/policies/fhm-policy/index_f.asp)



priorités et cibles essentielles à l'appui de la gestion du risque figure l'élaboration d'outils décisionnels, de guides de pratiques exemplaires et de systèmes de mesure du rendement.



#### *Démarches novatrices au chapitre de la réglementation*

Les démarches novatrices au chapitre de la réglementation visent à promouvoir une plus grande efficacité des programmes établis en vertu de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur les océans*. Les travaux clés pour 2004-2005 comprennent la simplification du processus actuel de renvoi pour projet de moindre impact, la formation continue de partenariats et d'autres arrangements de coopération et la prestation uniforme des programmes nationaux.



[http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index\\_f.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index_f.htm)

La rationalisation du processus de renvoi comprendra :

- ❑ l'élaboration, pour le personnel, d'outils et de lignes directrices relatives à la formation en consultation avec les représentants des provinces et territoires et de l'industrie;
- ❑ les efforts proactifs d'éducation du client et de communication avec celui-ci.

Les partenariats et les ententes de coopération comprendront :

- ❑ des ententes formelles élaborées avec des secteurs clés (p. ex. l'énergie et les gouvernements provinciaux et territoriaux);
- ❑ la mise en œuvre de la composante habitat du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) et du Programme de gestion autochtone de l'habitat dans les régions intérieures (PAGHRI);
- ❑ l'élaboration de nouvelles pratiques opérationnelles et de nouveaux mécanismes institutionnels à l'intérieur des régions pour améliorer la planification coopérative et la prestation des programmes;
- ❑ l'augmentation de la collaboration en matière de gestion intégrée dans les régions côtières.

Assurer la prestation uniforme des programmes nationaux entraînera :

- ❑ l'expansion du programme national de formation sur l'habitat et le remaniement des cours pour refléter le cadre de gestion du risque et le programme de réglementation intelligent;
- ❑ l'élaboration de nouveaux modèles de gouvernance axés sur l'uniformité et l'opportunité;
- ❑ l'amélioration de l'efficacité et de la pertinence des possibilités de formation;
- ❑ l'amélioration des indicateurs de rendement du Cadre de référence en matière de responsabilité de la gestion.

La gestion intégrée est discutée dans la section qui suit.

## **Le MPO continuera d'assurer la conservation et la mise en valeur durable des océans du Canada grâce aux progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie sur les océans du Canada**

Les ressources océaniques et d'eau douce du Canada traversent une période très difficile en raison de certains problèmes, notamment le dépérissement des populations de poissons, la dégradation de l'habitat, les espèces en péril, la pollution et le changement climatique. Par ailleurs, ces ressources sont cruciales pour la prospérité économique actuelle et future du Canada.

L'économie croissante et de plus en plus diversifiée des océans du Canada est présentement évaluée à plus de 20 milliards de dollars et il existe un potentiel de croissance appréciable dans les domaines de l'exploitation en mer du pétrole et du gaz et des technologies océaniques. D'un bout à l'autre du pays, des industries comme la foresterie, l'exploitation minière, l'hydroélectricité et l'agriculture, importants moteurs de l'économie canadienne, exercent leurs activités dans le milieu aquatique du Canada ou autour de ce dernier. Ces ressources sont non seulement importantes pour les Canadiens d'un point de vue économique, mais aussi en termes de culture, d'environnement et de santé humaine.

La *Loi sur les Océans* confère au ministre des Pêches et Océans le mandat de coordonner la gestion des océans du Canada à l'aide de trois programmes clés : la planification d'une gestion intégrée, les zones de protection marine et les lignes directrices sur la qualité du milieu marin.

La capacité du ministre de respecter ce mandat de gestion intégrée se trouve renforcée par les instruments législatifs existants relevant de la responsabilité du MPO, notamment la *Loi sur les pêches* et les dispositions de la *Loi sur les espèces en péril* sur les espèces aquatiques. En plus, la *Loi sur les océans* précise que le ministre doit élaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec d'autres, une stratégie nationale de gestion des océans guidée par les principes du développement durable, de la gestion intégrée et de l'approche de précaution. Pour respecter cette exigence législative, le gouvernement du Canada a publié en 2002 la Stratégie sur les océans du Canada (SOC). La Stratégie représente la vision et l'orientation du gouvernement du Canada pour une gestion moderne des océans, accompagnée d'un objectif obligatoire d'assurer la santé, la sécurité et la prospérité des océans au profit des générations actuelles et futures de Canadiens.

**La gestion intégrée** est un processus de planification spatiale qui a pour résultat l'adoption, par les responsables de la réglementation, les intervenants et les parties intéressées, d'un « plan de gestion intégrée » pour un domaine particulier de planification. La gestion intégrée agit comme véhicule de planification et d'exercice d'une vaste gamme de responsabilités du MPO dans des domaines précis de gestion océanique et côtière. Les activités de priorité immédiate seront concentrées sur des zones étendues de gestion des océans

[http://www.cos-soc.gc.ca/dir/cos-soc\\_f.asp](http://www.cos-soc.gc.ca/dir/cos-soc_f.asp)



[http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/oceans/im-gi/index\\_f.asp](http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/oceans/im-gi/index_f.asp)



(ZEGO) : le Plateau néo-écossais et le golfe Saint-Laurent, la mer de Beaufort et la Côte nord-centre de la Colombie-Britannique.

Outil précieux de conservation et de protection, les **zones de protection marine** contribuent à la santé et à la viabilité globales de nos milieux marins et côtiers et aident à répondre aux préoccupations générales de conservation globale. En vertu du paragraphe 35(1) de la *Loi sur les Océans*, des ZPM peuvent être établies pour conserver et protéger les pêches cruciales, les mammifères marins et leurs habitats, les espèces marines en voie de disparition, les caractéristiques et les secteurs uniques de productivité ou de diversité élevée. Les ZPM procurent une protection beaucoup plus grande du milieu marin que la fermeture de pêches et permettent de gérer toutes les activités qui affectent le milieu. À ce jour, 12 endroits d'intérêts ont été circonscrits sur les trois côtes du Canada. En mars 2003, les champs hydrothermaux Endeavour ont été désignés comme la première ZPM du Canada en vertu de la *Loi sur les Océans*.

Un des aspects distinctifs de l'approche canadienne de gestion des océans est l'accent qu'elle met sur la gestion écosystémique, soit le fait de continuellement gérer les activités océaniques en tenant compte de considérations écosystémiques et des effets du processus de gestion intégrée. Les éléments de **qualité du milieu marin** sont incorporés dans les ZPM et les plans de gestion intégrée et ils peuvent devenir une force réglementaire essentielle pour la mise en application des nombreuses mesures résultant du processus de planification de la gestion intégrée ou des ZPM.

### **Le MPO continuera d'assurer la conservation et la mise en valeur durable des océans du Canada grâce aux progrès réalisés dans le domaine de la coordination internationale**

Le Ministère n'aura la capacité de promouvoir les intérêts nationaux du Canada par voie de leadership sur la scène internationale des océans que s'il dispose d'un cadre stratégique lui permettant d'établir des priorités et de mener à bien ses activités internationales. La stratégie internationale du MPO l'oriente en ce sens et le fait de la tenir à jour et de l'appliquer efficacement donnera aux Canadiens l'assurance d'en avoir davantage pour leur argent en matière de programmation internationale et de jouir d'un meilleur leadership international.

En 2004-2005, le MPO s'emploiera surtout à formuler des options et une stratégie afin de combattre la surpêche étrangère à l'extérieur de la zone de 200 milles des eaux territoriales du Canada, ce qu'il fera en travaillant avec les Européens et d'autres partenaires étrangers à renforcer le régime de gouvernance internationale. Dans cette optique, le Ministère mettra également la dernière main à un plan national d'action visant à prévenir, à décourager et à éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementaire dans le cadre de ses engagements internationaux.

Dans la foulée de la ratification par le Canada en 2003 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), le Ministère travaillera avec ses



[http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index\\_f.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index_f.htm)

[http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/oceans/meq-gmm/index\\_f.asp](http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/oceans/meq-gmm/index_f.asp)



[http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index\\_f.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index_f.htm)

partenaires à promouvoir les intérêts du Canada en matière de gouvernance internationale des océans par l'intermédiaire d'institutions telles que le Processus consultatif officieux des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer et la réunion des États parties au droit de la mer. Le MPO commencera également, en collaboration avec Ressources naturelles Canada, à cartographier le fond marin au-delà de la zone d'intérêt économique exclusive de 200 milles du Canada en vue de délimiter le pourtour de la zone du plateau continental sur laquelle le Canada aura compétence en vertu de l'UNCLOS.

***Le MPO continuera d'agir comme principal organisme d'intervention fédéral pour le maintien d'une capacité d'intervention dans le cadre de sa contribution au régime canadien d'intervention en cas de déversements en milieu marin***

En tant que principal organisme d'intervention fédéral, le MPO continuera de veiller à ce que nous réagissions efficacement aux déversements en milieu marin dans les eaux de compétence canadienne. Cela garantira une réaction efficace et adéquate à tout accident de pollution en mer. Le Ministère continuera également à soutenir ses partenaires afin d'améliorer l'efficacité des mesures d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures par les navires ou d'élaborer de telles mesures. Le MPO maintient sa propre capacité d'intervention dans le cadre du régime canadien d'intervention en cas de déversements en milieu marin.



# Protection des milieux marin et d'eau douce – Comment cela se passe-t-il?

## Qu'est-ce que cela comporte?

- Administrer les dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat du poisson
- Établir des normes de qualité du milieu marin, des plans de gestion intégrée et des zones de protection marine
- Évaluer les impacts écologiques des projets selon la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
- Assurer le maintien de ports sécuritaires
- Assurer le maintien de voies navigables et la prestation de renseignements de sécurité aux utilisateurs
- Intervenir de manière opportune aux déversements en milieu marin

- Secteurs d'activités de tête :*
- **Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement\***
  - **Services à la navigation maritime**
  - **Services de communications et de trafic maritimes**
  - **Opérations de déglâçage**
  - **Sauvetage, sécurité et intervention environnementale**
- Secteurs d'activités de soutien :*
- Sciences halieutiques et océaniques
  - Gestion de la flotte
  - Hydrographie
  - Gestion des pêches
  - Ports
  - Politiques et services internes

## Qui cela touche-t-il?

- les organisations autochtones touchées
- les associations de navigation de plaisance
- le Conseil consultatif maritime canadien
- la Garde côtière canadienne auxiliaire
- les communautés côtières
- les associations de propriétaires de chalet
- les Premières nations
- les associations industrielles
- l'industrie maritime
- le Conseil consultatif du ministre sur les océans
- les provinces, les territoires et les municipalités
- les écoles
- les exploitants d'entreprises touristiques
- la garde côtière des États-Unis
- les autres ministères et organismes fédéraux, y compris le ministère de la Défense nationale, Parcs Canada, Transports Canada, Affaires étrangères Canada et Commerce international Canada
- les administrations portuaires

## Quelles sont les priorités du MPO?

- Continuer d'améliorer la conservation, la restauration et la mise en valeur des habitats du poisson en milieu marin et d'eau douce par l'application cohérente du Programme de gestion de l'habitat du poisson
- Continuer d'assurer la conservation et la mise en valeur durable des océans du Canada grâce aux progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie sur les océans du Canada
- Continuer d'assurer la conservation et la mise en valeur durable des océans du Canada grâce aux progrès réalisés dans le domaine de la coordination internationale
- Continuer d'agir comme principal organisme d'intervention fédéral afin d'assurer une intervention appropriée en cas de déversements en milieu marin

## Contribuant aux résultats suivants :

**Conservation et mise en valeur durable des océans du Canada**

**Intendance de l'environnement responsable des ressources marines**

**Protection, restauration et mise en valeur des habitats marin et d'eau douce**

## Offrant aux Canadiens :

**La protection des milieux marin et d'eau douce**

\* La composante « Gestion de l'habitat » de ce secteur d'activités joue un rôle de premier plan; la composante « Sciences de l'environnement » joue un rôle de soutien.



## Sécurité maritime

Mouvement  
sûr et efficace  
du trafic maritime

Intervention efficace  
en cas d'incidents de recherche  
et de sauvetage

### Contexte – Qu'est-ce que cela comporte?

Les opérations et les activités quotidiennes accaparent la majorité des ressources utilisées pour assurer la sécurité maritime. Ces activités sont cruciales à l'assurance de cette sécurité de même qu'à l'atteinte des priorités courantes en la matière. À l'appui de ce résultat stratégique, le MPO :

- fournit et maintient un système d'aides à la navigation;
- assure la sécurité de la navigation et des chenaux de navigation, et ce, de façon durable au plan environnemental;
- génère des produits de navigation à jour, opportuns et précis;
- offre des moyens de communication et de coordination pour assurer la sécurité des navires et secourir ceux en détresse;
- contrôle les navires pour empêcher les navires dangereux de pénétrer dans les eaux canadiennes;
- régularise le mouvement des navires pour réduire les risques maritimes;
- fournit des services d'information et assure le déploiement opportun de navires pour la navigation dans les eaux couvertes de glace;
- intervient en cas d'incidents maritimes;
- gère un système intégré d'information maritime;
- veille à ce que les ports essentiels à l'industrie de la pêche soient en bon état.



[http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index\\_f.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index_f.htm)

#### Le saviez-vous?

En moyenne, la Garde côtière canadienne sauve plus de 3 000 vies par année.

Pour assurer la sécurité maritime, le Ministère continuera à fournir ces services, tout en se concentrant sur les trois principales priorités suivantes en 2004-2005 :

#### **Le MPO continuera d'assurer l'existence de voies navigables sûres et accessibles**

Le MPO continuera d'offrir les programmes, services et actifs (navires, équipement et infrastructure) requis pour offrir des voies navigables sûres et accessibles au Canada. Divers programmes sont essentiels pour atteindre cette priorité : aides à la navigation, services de communication et de trafic maritimes, intervention en cas de pollution, déglacage et aménagement des voies navigables. À l'aide de ces programmes, le Ministère travaille à réduire le nombre et la gravité des collisions et des échouements, à porter secours aux personnes en détresse et en danger et à prévenir la perte de vies et les dommages matériels. Ces





responsabilités sont décrites dans des lois telles que la *Loi sur les océans* et la *Loi sur la marine marchande du Canada*. En fournissant ces programmes, le MPO continue de jouer un rôle de premier plan dans l'entretien d'un système national viable de transport et de sécurité maritimes.

Le Ministère devra réaliser une évaluation des niveaux de service (NS) actuels de la Garde côtière canadienne (GCC) par rapport aux normes « convenues », et ce, en même temps qu'une analyse des besoins des marins. Le MPO devra ensuite préciser l'étendue et la qualité des services à offrir. Le MPO devra prendre des décisions difficiles sur la façon dont les services seront offerts dans l'avenir, les différents moyens d'en assurer la prestation et à quel coût.

Les demandes du Comité du Cabinet chargé de la santé publique, de la sécurité et de la protection civile et du Groupe de travail interministériel sur la sûreté maritime nécessitent la participation du Ministère pour assurer la sécurité nationale. En réponse, le MPO coordonne les efforts du Canada relatifs à la protection de l'infrastructure maritime côtière, fait la promotion d'activités de sensibilisation des navires, du fret, des équipages et des passagers qui circulent dans les voies maritimes du Canada et mène et gère le dossier de la sécurité maritime.

### **Le MPO continuera de fournir des renseignements hydrographiques de grande qualité**

Cette priorité continuera de soutenir la navigation sûre et efficace dans les voies navigables du Canada. Le portefeuille des produits et services du Service hydrographique du Canada (SHC) (voir l'encadré) est extrêmement important et reflète plus de 100 ans d'efforts de cartographie qui ont produit, au fil des ans, d'importants changements aux exigences de la navigation pour les marins et la technologie. Environ 55 % des cartes de navigation existantes doivent être mises à jour pour refléter les changements qu'a subis le milieu marin depuis le dernier examen hydrographique et 25 % des voies navigables du Canada n'ont jamais fait l'objet d'un examen hydrographique.

L'importance du portefeuille continue de dicter une approche stratégique au maintien des cartes de navigation d'après la classification du risque. Cette approche assure l'application des niveaux de service et des ressources convenables aux cartes et aux produits de navigation, et ce, par une évaluation des risques liés à la navigation et à la sécurité maritime. Les cartes dont le niveau de risque à une navigation sûre feront l'objet d'un niveau de service supérieur et les cartes dont les risques sont considérés minimes feront l'objet d'un niveau de service moindre. Les rajustements du niveau de service offert par le SHC seront effectués en consultation avec la communauté maritime. Le SHC continuera d'élaborer cette approche fondée sur le risque, de l'appliquer à la gestion du portefeuille hydrographique et d'établir la liste des priorités, tout en améliorant ses capacités de gestion et d'intégration de l'information hydrographique afin de mieux servir l'industrie de la navigation commerciale, les plaisanciers, les pêcheurs et les Canadiens en général.

#### **Produits et services du Service hydrographique du Canada**

- 950 cartes papier
- 573 cartes électroniques de navigation
- 651 cartes matricielles
- 25 volumes des *Instructions nautiques*
- 7 volumes des *Tables des marées* et 3 *Atlas des courants*
- des bases de données des sources hydrographiques
- 78 stations permanentes de mesure du niveau d'eau
- un système de mesure et de prévision en temps réel du niveau d'eau du fleuve Saint-Laurent
- un système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique



[http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index\\_f.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index_f.htm)

En 2004-2005, le SHC :

- ❑ coordonnera 55 % des activités de production de cartes dans les régions à risque élevé;
- ❑ évaluera les possibilités d'améliorer l'efficacité des activités de distribution de cartes;
- ❑ mènera des consultations auprès de la collectivité maritime sur les rajustements proposés aux niveaux de service associés à l'approche fondée sur les risques pour les cartes et les produits de navigation;
- ❑ cherchera à conclure des partenariats avec les secteurs privé et public pour effectuer des levés hydrographiques et autres éléments du programme;
- ❑ affectera des ressources en priorité pour la collecte d'information hydrographique aux régions à risque élevé pour la sécurité maritime.

<http://www.charts.gc.ca>



### **Le MPO continuera d'améliorer la sécurité maritime par ses initiatives de modernisation en cours**

Disposer de systèmes efficaces de fonctionnement et d'information est essentiel pour assurer la sécurité maritime. Le Ministère a entrepris d'importantes initiatives de modernisation ces dernières années, et ces efforts demeurent prioritaires. Durant l'actuel cycle de planification, le MPO se concentrera sur les quatre initiatives suivantes.

Le MPO mettra au point et en œuvre un **système d'identification automatique** pratique et abordable. Ce projet est une des nombreuses initiatives de sécurité maritime annoncées par le gouvernement fédéral en 2003 pour améliorer notre capacité de prévenir, de détecter et de gérer les menaces pour la sécurité. Le système améliorera notre capacité d'identifier et de suivre les navires en voie d'approche des eaux canadiennes ou navigant dans celles-ci. Cette nouvelle capacité technologique avancée de suivi automatique et continu des navires contribuera en plus aux objectifs actuels de la GCC relatifs à la sécurité maritime et à la protection de l'environnement. Le projet devrait être complété en 2006-2007.

<http://www.ccg-gcc.gc.ca/mns-snm>



Le Ministère continuera de moderniser et de rationaliser le **Programme d'aides à la navigation** par la mise en œuvre d'une approche stratégique nationale au programme.

Le MPO concevra un plan de mise en œuvre détaillé pour le système national des **Services de communication et de trafic maritimes** de l'avenir en fonction des décisions prises à la suite de la phase II (complétée) du projet d'examen stratégique des Services de communication et de trafic maritimes.



[http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index\\_f.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index_f.htm)

Le MPO poursuivra le **Projet des options pour les gardiens de phare**. Les nouvelles technologies offrent aux marins des aides à la navigation abordables et réduisent ainsi le rôle des gardiens de phare au Canada. Ce projet vise à évaluer les options pour les gardiens de phare qui œuvrent toujours au Canada. Ce projet est au stade préliminaire d'analyse des options.



# Sécurité maritime – Comment cela se passe-t-il?

## Qu'est-ce que cela comporte?

- Fournir et maintenir des aides à la navigation
- Maintenir des voies navigables sécuritaires
- Produire des cartes hydrographiques et des renseignements connexes
- Permettre des communications de détresse et de sécurité
- Vérifier les bateaux
- Régulariser le mouvement des navires
- Escorter les navires dans les eaux couvertes de glaces
- Intervenir en cas d'incidents maritimes

### Secteurs d'activités de tête :

- **Services à la navigation maritime**
- **Services de communication et de trafic maritimes**
- **Opérations de déglacage**
- **Sauvetage, sécurité et intervention environnementale**
- **Hydrographie**

### Secteurs d'activités de soutien :

- Sciences halieutiques et océaniques
- Gestion de la flotte
- Ports
- Politiques et services internes
- Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement

## Qui cela touche-t-il?

- les autres ministères et organismes fédéraux, y compris le ministère de la Défense nationale, Parcs Canada, Transports Canada, et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
- les provinces, les territoires et les municipalités
- l'industrie maritime
- les écoles
- le Conseil consultatif maritime canadien
- la Garde côtière canadienne auxiliaire
- les associations de propriétaires de chalet
- les exploitants d'entreprises touristiques
- la garde côtière des États-Unis
- l'Association des armateurs canadiens
- les pêcheurs commerciaux
- les sociétés pétrolières et gazières
- les armateurs internationaux
- les pêcheurs sportifs
- les Premières nations
- les organisations de bateaux motorisés
- les clubs de yachting
- les clubs nautiques
- les propriétaires et exploitants de marinas
- les chambres de commerce
- les administrations portuaires

## Quelles sont les priorités du MPO?

- Continuer d'assurer l'existence de voies navigables sûres et accessibles
- Continuer de fournir des renseignements hydrographiques de grande qualité
- Continuer d'améliorer la sécurité maritime par les initiatives de modernisation en cours

## Contribuant aux résultats suivants :

**Mouvement sûr et efficace du trafic maritime**

**Intervention efficace en cas d'incidents de recherche et de sauvetage**

## Offrant aux Canadiens :

**La sécurité maritime**



---

## **Commerce maritime et mise en valeur des océans**

**Avantages économiques et opérationnels découlant du commerce maritime**

**Protection de la propriété contre les dommages causés par les inondations provoquées par l'accumulation des glaces**

**Ports essentiels à l'industrie de la pêche ouverts et bien entretenus**

---

### **Contexte – Qu'est-ce que cela comporte?**

Les opérations et les activités quotidiennes accaparent la majorité des ressources du Ministère utilisées pour faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans. Ces activités sont cruciales pour procurer cet avantage aux Canadiens de même que pour l'atteinte des priorités courantes en la matière. Le défi, en l'occurrence, est de trouver un juste équilibre entre les besoins des groupes d'utilisateurs commerciaux et les intérêts du grand public. À l'appui de ce résultat stratégique, le MPO :

- ❑ facilite le commerce maritime à l'année au Canada;
- ❑ fournit des aides à la navigation, des prévisions sur la profondeur des eaux et des services d'ouverture des ports et des chenaux;
- ❑ fournit une orientation et des renseignements sur les glaces et les voies et escorte les navires dans les eaux couvertes de glaces;
- ❑ régularise les mouvements des navires;
- ❑ assure l'utilisation partagée des voies de navigation du Canada;
- ❑ élabore des cadres stratégiques et réglementaires;
- ❑ fait progresser le programme international du Ministère;
- ❑ travaille avec ses partenaires et les intervenants à favoriser la compétitivité mondiale du secteur des pêches et des océans;
- ❑ veille à ce qu'on garde ouverts les ports essentiels à l'industrie de la pêche et à ce que ceux-ci soient maintenus en bon état;
- ❑ continue de se dessaisir de ports récréatifs et de ports de pêche moins actifs tout en essayant d'accroître le nombre et la vigueur des sites gérés par les administrations portuaires;
- ❑ appuie le développement durable de l'aquaculture.

Durant la période de planification en cours, le MPO continuera de fournir ces services. Le Ministère mettra également l'accent sur les quatre grandes priorités suivantes :

## **Le MPO continuera de faciliter l'activité commerciale en assurant l'existence de voies navigables efficaces et accessibles**

[http://www.dfo-mpo.gc.ca/sch/home-accueil\\_f.html](http://www.dfo-mpo.gc.ca/sch/home-accueil_f.html)



Le MPO continuera de faciliter l'activité commerciale en :

- ❑ assurant l'efficacité et l'accessibilité des voies navigables en veillant à ce qu'elles soient bien marquées, conçues et entretenues;
- ❑ fournissant en temps opportun des services de déglçage et d'escorte dans les glaces, des services d'ouverture des ports et des chenaux et des renseignements sur la navigation dans les glaces;
- ❑ développant des technologies d'information maritime pour la prestation d'un service intégré de navigation électronique par l'entremise d'un réseau électronique d'information maritime;
- ❑ fournissant des services de radiocommunications et de trafic maritime afin d'améliorer l'efficacité du trafic maritime;
- ❑ collaborant avec les groupes comme l'industrie de la navigation commerciale, les marins, l'industrie du tourisme, les aquaculteurs, les organisations d'utilisateurs commerciaux, les communautés côtières et les autres ministères fédéraux pour assurer l'existence de voies navigables ouvertes et sûres et pour prévenir la pollution dans les milieux océaniques et d'eau douce du Canada.
- ❑ consultant régulièrement les clients et les partenaires, et ce, pour veiller à ce que les services du programme répondent aux besoins des clients, en fonction des changements météorologiques et de la disponibilité de navires plus solides pour faciliter l'accès des navires dans le Grand Nord à des fins d'exploration, de développement et de tourisme;
- ❑ collaborant avec un bon nombre d'organisations et de commissions internationales à la réglementation des eaux navigables partagées par plusieurs nations pour assurer des débits d'eau convenables et des chenaux de navigation sûrs. Par exemple, le MPO fournit au Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent des services de secrétariat et des conseils d'expert sur les droits de navigation et le Ministère est le principal délégué canadien au sein de l'Association internationale de navigation.



[http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index\\_f.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index_f.htm)



## **Le MPO continuera de faire progresser le programme de commerce international du Canada**

Pour permettre au MPO d'en donner davantage pour leur argent aux Canadiens en matière de programmation internationale grâce à des activités internationales efficaces et cohérentes, le Ministère honorera les obligations nationales et internationales du Canada au chapitre des océans et exercera un leadership international dans le dossier des océans à l'aide des éléments suivants :

- ❑ mécanismes de soutien et de coordination des approches à facettes multiples et stratégiques à l'égard de l'élaboration de politiques internationales et d'établissement des priorités;





- ❑ élaboration de lignes directrices pour permettre au Ministère de réaliser les volets internationaux de son programme. Une stratégie internationale a été élaborée et un plan d'action international sera complété en 2004–2005. Ce plan prévoit la formation de partenariats entre le MPO et d'autres ministères fédéraux, des membres de l'industrie et des universitaires et la préparation d'un cadre de suivi des résultats du plan;
- ❑ renforcement de la Stratégie internationale de développement commercial;
- ❑ représentation des intérêts du Canada dans le cadre de l'élaboration du plan d'action international de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture visant à contrer les initiatives de pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

Pour faire progresser le programme de commerce international du Canada et obtenir le meilleur accès possible des produits et services canadiens au marché mondial, le MPO travaille avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Finances Canada, Industrie Canada, Transports Canada, Agriculture et Agro-alimentaire Canada, y compris l'Agence canadienne d'inspection des aliments, et l'Agence du revenu du Canada ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et les groupes d'intervenants de l'industrie (qui représentent principalement les intérêts des transformateurs et des exportateurs) afin de veiller à ce que les Canadiens profitent du commerce. Les prochaines initiatives du Ministère comprennent :

- ❑ participer aux négociations de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue à Doha, au Qatar, axées sur la réforme du commerce mondial des produits agricoles, l'ouverture des marchés dans les principaux domaines canadiens d'exportation de produits et services (poisson et fruits de mer) de l'industrie des océans et le renforcement des règles afin de répondre aux actions qui perturbent les échanges internationaux;
- ❑ représenter les intérêts du secteur des pêches dans le cadre des discussions sur l'élaboration d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). La ZLEA ouvrira de nouvelles possibilités commerciales par la réduction des tarifs sur les produits canadiens, un obstacle particulièrement difficile dans les marchés n'appartenant pas à la ZLEA de l'ALÉNA.

Les risques associés aux négociations avec l'OMC et la ZLEA sont minimes, étant donné que les négociations ont été prescrites et que toutes les parties y ont consenti.

***Le MPO continuera de gérer les questions entourant le développement d'une industrie de l'aquaculture responsable et durable et d'effectuer de la recherche dans ce domaine***

L'aquaculture est l'industrie de l'alimentation dont la croissance est la plus rapide au monde et un volet important du continuum des produits de la mer. Au Canada, ce secteur est en pleine croissance et contribue grandement à la production halieutique nationale et à l'économie rurale et côtière du pays. L'industrie, présente





[http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index\\_f.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index_f.htm)

### Le saviez-vous?

L'industrie de l'aquaculture du Canada donne présentement du travail à plus de 14 000 personnes et représente une activité économique (directe et indirecte) de près de 1 milliard de dollars par année. Ses produits représentent presque le quart de la production canadienne des produits du poisson et de la mer.

dans chaque province et territoire, est caractérisée par une base rurale solide, une orientation vers l'exportation et un niveau élevé d'innovation technologique.

Pour faciliter le développement durable de l'aquaculture au Canada et pour assurer sa compétitivité au niveau international et la confiance des Canadiens, le MPO a préparé un plan d'action détaillé qui comprend les éléments suivants :

- ❑ des investissements stratégiques axés sur l'amélioration des connaissances scientifiques, la protection de la santé humaine et l'amélioration de la coordination politique et réglementaire relative au développement de l'aquaculture;
- ❑ un meilleur cadre réglementaire et stratégique de mise en œuvre pour veiller à ce que les interventions du Ministère soutiennent les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable de l'aquaculture;
- ❑ des programmes ciblés pour répondre aux besoins de l'industrie et à la position du Canada à titre de leader mondial en matière de développement durable de l'aquaculture;
- ❑ une meilleure coopération multipartite avec les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, et ce, tant de manière bilatérale que par l'entremise du Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture (CCMPA) pour aborder les questions essentielles; et
- ❑ une initiative visant à améliorer les communications et l'accès des intervenants de l'aquaculture à une information solide sur le développement durable de l'aquaculture.

L'aquaculture est un dossier transformateur pour le MPO – c'est-à-dire qui donne un sens à un ministère adepte de la mise en valeur durable des océans et qui déplace le paradigme ministériel de la pêche uniquement par prise conventionnelle à une nouvelle façon de profiter des ressources aquatiques. On met aussi l'accent sur l'uniformité nationale et la cohérence des politiques et des programmes, étant donné qu'il s'agit d'un dossier horizontal.

Durant la présente année de planification, le MPO continuera de mettre en œuvre le plan d'action en aquaculture. Les nouvelles activités comprendront :

- ❑ accroître le partage de l'information entre les organismes fédéraux, les provinces et les territoires;
- ❑ examiner et simplifier le processus d'évaluation des sites;
- ❑ poursuivre le développement d'une proposition au Programme national de la santé des animaux aquatiques et des options relatives à son financement;
- ❑ collaborer avec d'autres ministères fédéraux pour recenser les programmes fédéraux favorisant le développement de l'aquaculture et pour faciliter l'accès de l'industrie à ces programmes;
- ❑ soutenir le développement, par l'industrie, d'un système national de codes pour orienter ses opérations;

- poursuivre les travaux avec les secteurs et les régions du Ministère pour mettre en œuvre la Politique en matière d'aquaculture.



La création d'un climat propice à un développement responsable de l'aquaculture comporte un certain nombre de défis. Puisque l'aquaculture est une responsabilité que se partagent les gouvernements fédéral et provinciaux, il peut être difficile d'entretenir les relations requises pour résoudre en temps opportun les principales difficultés de développement de l'aquaculture. Il est également essentiel que la population comprenne les défis et possibilités relevant d'une industrie de l'aquaculture durable.

### ***Le MPO continuera d'élaborer avec l'industrie une entente à long terme sur les droits à percevoir sur les services de navigation maritime***

Il s'agit d'une activité continue de recouvrement des coûts de la Garde côtière canadienne (GCC). Les droits à percevoir sur les services de navigation maritime sont des recettes applicables à un crédit, c'est-à-dire une source directe de fonds pour le Ministère. Présentement, l'incapacité de respecter les cibles de revenu crée des contraintes financières croissantes.

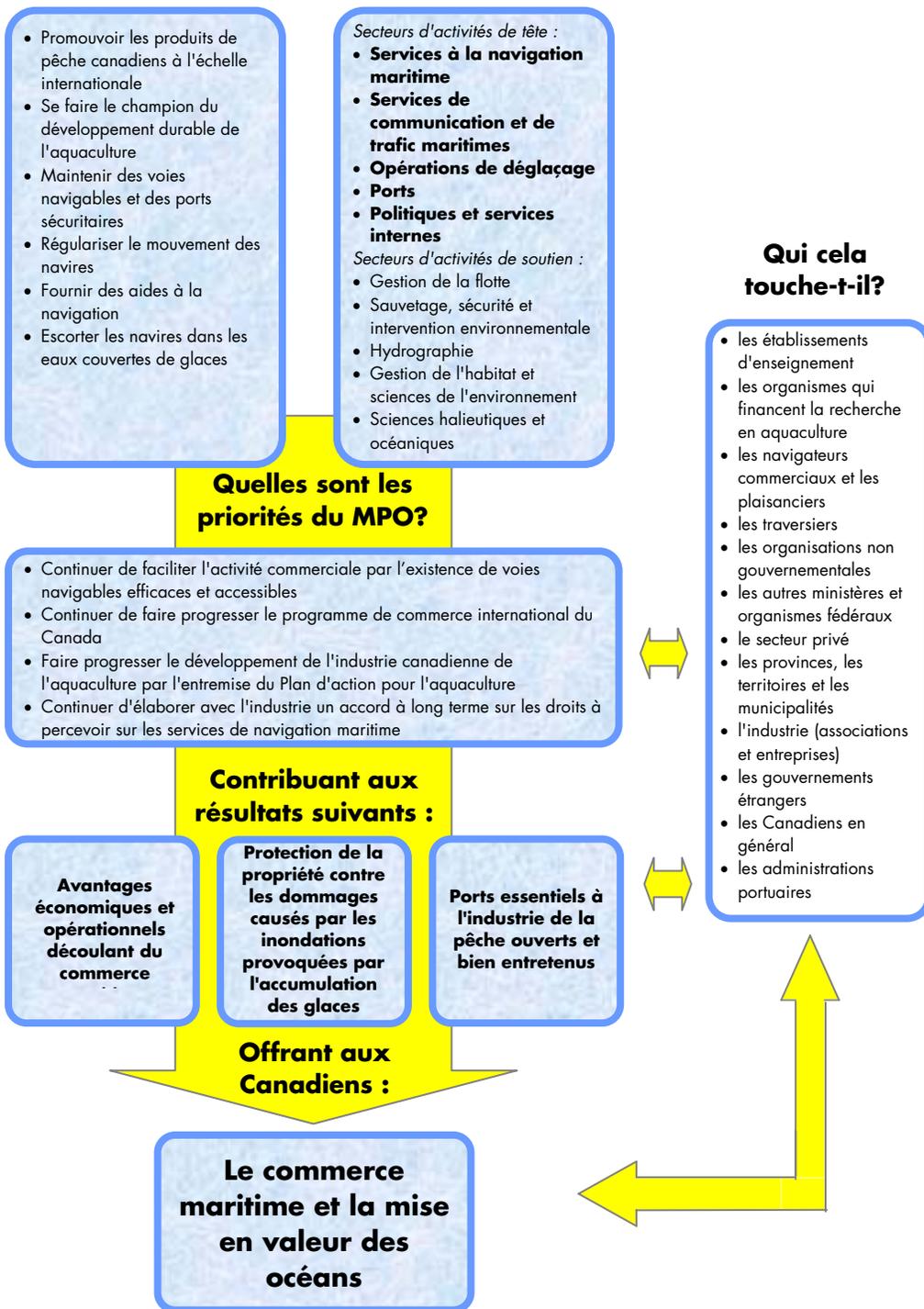
<http://www.marineservices.gc.ca>



Le MPO continuera de travailler avec l'industrie de la navigation commerciale à l'établissement d'une entente à long terme sur la perception de droits de services maritimes. Un barème viable des droits est important pour préparer un accord à long terme entre la GCC et l'industrie. Il préparera notamment une analyse de rentabilisation à l'appui de la politique, des niveaux des droits, une grille tarifaire et d'autres éléments d'une approche à long terme aux tarifs. Quand une décision aura été prise sur le barème des droits, le MPO examinera le barème des droits des services de navigation maritime et le barème des droits des services de déglacement en vertu de la *Loi sur les océans*.

# Commerce maritime et mise en valeur des océans – Comment cela se passe-t-il?

## Qu'est-ce que cela comporte?





---

## ***Compréhension des océans et des ressources aquatiques***

**Des connaissances, produits et conseils scientifiques de grande qualité, actuels et nouveaux**

**Intégration de l'information pour assurer la santé et la productivité des écosystèmes**

**Excellence canadienne dans la recherche scientifique et technologique sur les océans et les ressources**

---

### ***Contexte – Qu'est-ce que cela comporte?***

Le MPO fait de la recherche scientifique et des activités connexes qui sont vitales pour la compréhension et la gestion durable des océans et des ressources aquatiques du Canada. Ce savoir scientifique facilite la prise de décisions et l'élaboration de politiques, de règles et de normes. Le Ministère entreprend de la recherche et des activités connexes, dont la gestion et la diffusion de données, de renseignements et de connaissances, dans cinq grands domaines de programmes :

- ❑ recherche halieutique – conseils sur l'état des stocks de poissons et sur les objectifs de conservation et information sur les questions relatives aux écosystèmes marins et aux espèces en péril;
- ❑ sciences environnementales et biodiversité – surveillance des conditions chimiques, physiques et biologiques influant sur le milieu aquatique et la biodiversité;
- ❑ océanographie – recherche physique et biologique en océanographie (y compris des études sur le climat des océans), descriptions environnementales et prestation de conseils sur les interactions entre le milieu et l'écosystème;
- ❑ aquaculture – surveillance des stocks sauvages et d'élevage de poissons et de mollusques et crustacés, recherche sur la production biologique et durable, la santé du poisson et les interactions environnementales et transfert de technologie à l'industrie canadienne de l'aquaculture;
- ❑ hydrographie – évaluation, mesure, description et cartographie des caractéristiques physiques des océans, des mers, des rivières et des lacs du Canada.

Au cours de la période actuelle de planification, le MPO se concentrera également sur les deux principales priorités suivantes :

**Le MPO continuera de soutenir l'atteinte de ses résultats stratégiques en fournissant des connaissances, des produits et des conseils scientifiques de grande qualité, actuels et nouveaux**



Le principal enjeu scientifique du Ministère est de trouver un juste équilibre entre les travaux scientifiques effectués à l'appui des responsabilités conventionnelles du Ministère (comme l'évaluation des stocks pour gérer les pêches au Canada) et les enjeux scientifiques émergents (comme les espèces aquatiques étrangères envahissantes).

Même si le Ministère continue d'analyser les options de rajustement résultant de la récente évaluation du programme scientifique, il continuera de fournir des connaissances, des produits et des conseils scientifiques de grande qualité, actuels et nouveaux à l'appui de tous les résultats stratégiques du Ministère et de faire progresser la compréhension des connaissances scientifiques nouvelles et plus spécialisées à l'aide des interventions et des initiatives décrites ci-après :

- **Espèces en péril** – Le Ministère fournira des données sur la situation d'environ 18 espèces en péril, contribuera à la préparation et à la mise en œuvre des stratégies et des plans de rétablissement d'environ 12 espèces présentement désignées aux annexes 1 et 2 de la *Loi sur les espèces en péril*. De plus, le programme scientifique entreprendra une recherche visant à préciser les habitats critiques et nécessaires pour la survie et le rétablissement des espèces en péril, à déterminer la faisabilité du rétablissement et à soutenir, en consultation avec les Canadiens, un dialogue éclairé sur les stratégies de rétablissement et les espèces à l'étude pour fin d'inclusion aux annexes 1 et 2.
- **Application du génome et de la biodiversité** – Le MPO continuera d'élaborer des applications du génome et de la biodiversité utilisées pour l'identification des stocks, la gestion des prises, la conservation de la diversité génétique, la sélection du stock de géniteurs dans le développement de l'aquaculture, l'identification et le contrôle des maladies des animaux aquatiques, la surveillance du rétablissement des habitats et l'évaluation des éventuels impacts environnementaux des poissons transgéniques à l'appui de l'élaboration des règlements en vertu de la *Loi sur les pêches*.
- **Impact des phoques sur les stocks de poissons** – Pour mieux comprendre l'impact des phoques sur les stocks de poissons, le Ministère a lancé un programme de recherche d'une durée de deux ans sur l'interaction entre les phoques et les poissons. Ce programme de recherche est axé sur les trois principales espèces de phoque de l'Atlantique : le phoque gris, le phoque du Groenland et le phoque à crête. La recherche sera effectuée pour estimer l'abondance, la distribution et le régime alimentaire des phoques. Les résultats de ces travaux serviront à estimer la consommation de poissons par les phoques et à évaluer leur impact possible sur les divers stocks de poissons. Ce

[http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/aquaculture/biotech/biotech\\_f.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/aquaculture/biotech/biotech_f.htm)





programme de recherche sera entrepris en collaboration avec les universités canadiennes et l'industrie de la pêche commerciale.

- ❑ **Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS)** – Par suite de la récente ratification, par le Canada, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le Ministère devra fournir des renseignements hydrographiques à l'appui des revendications territoriales du Canada à l'égard du plateau continental situé au-delà de la limite actuelle de 200 milles. Les experts hydrographiques du Ministère continueront de travailler avec ceux de Ressources naturelles Canada et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour évaluer et déterminer les exigences en matière de données hydrographiques afin de permettre au Canada de préparer sa revendication dans le délai de 10 ans prévu au terme de la ratification.
- ❑ **Exploration et développement énergétique** – Le Ministère renforcera la recherche environnementale marine et océanographique du Ministère à l'appui des exigences de savoir associées à la prestation de conseils sur les activités pétrolières et gazières au large, plus particulièrement les impacts des relevés sismiques sur les ressources maritimes vivantes. Les conseils scientifiques approuvés par des collègues sur les effets des opérations de relevé sismique sur les ressources maritimes vivantes fourniront les assises scientifiques à l'élaboration de normes sur le bruit marin lié aux opérations sismiques prévues dans les dispositions sur la qualité environnementale de la *Loi sur les océans*.
- ❑ **Espèces aquatiques étrangères envahissantes** – Le MPO fournira des conseils scientifiques au Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan national sur les espèces aquatiques envahissantes pour protéger les écosystèmes et les ressources des milieux marin et d'eau douce du Canada. Le programme scientifique offrira de plus un soutien scientifique pour l'élaboration de la convention de l'Organisation maritime internationale sur l'eau de ballast et la préparation de règlements nationaux, tout en continuant de mettre en valeur le potentiel scientifique national grâce à une initiative horizontale de réseau de recherche soutenue par la Chaire de recherche sur les espèces envahissantes de l'Université de Windsor financée par le MPO.
- ❑ **Développement d'une aquaculture durable** – Le Ministère poursuivra ses efforts de recherche et de développement en vertu du Programme coopératif de recherche et de développement en aquaculture. Ce programme soutient le développement durable de l'industrie de l'aquaculture par la répartition concurrentielle de fonds pour des projets de recherche proposés et financés conjointement par l'industrie de l'aquaculture. Les objectifs du programme en matière de recherche et de développement visent à optimiser la production et la santé des poissons et à améliorer le rendement environnemental de l'industrie. Le programme fera l'objet d'un examen et d'une évaluation en 2004-2005.

[http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/coo-ger-crepge/main\\_f.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/coo-ger-crepge/main_f.htm)



[http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/aquaculture/acrdp\\_f.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/aquaculture/acrdp_f.htm)



[http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/index\\_f.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/index_f.htm)

Le Ministère continuera de collaborer aux arrangements formels et informels de recherche conjointe avec nos partenaires de la collectivité scientifique nationale et internationale. Ces ententes permettront d'élargir le corpus de connaissances nécessaires à la prise de décisions éclairées, à l'élaboration de politiques et à la formulation de règles et de normes sur ces sujets et d'autres questions touchant les milieux marin et d'eau douce auxquelles les Canadiens attachent de l'importance.

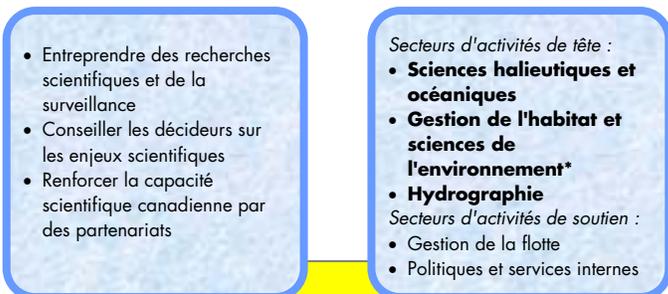
***Le MPO amorcera la mise en œuvre d'initiatives d'ajustement déterminées dans le cadre de l'évaluation du programme scientifique afin d'assurer l'harmonisation des besoins en matière de connaissances et des priorités ministérielles et gouvernementales***

Pour assurer la continuité de la diffusion des connaissances scientifiques de grande qualité, actuelles et pertinentes requises pour s'acquitter de ses responsabilités de longue date et s'attaquer aux dossiers nouveaux et émergents, le MPO a réalisé un examen de son programme scientifique en 2003–2004. L'examen a déterminé environ 30 options et initiatives pour optimiser la prestation du programme. Ces options et initiatives font actuellement l'objet d'une évaluation dans le contexte du Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement (PEMA). En 2004–2005, le programme scientifique commencera à mettre en œuvre les options et les initiatives retenues.

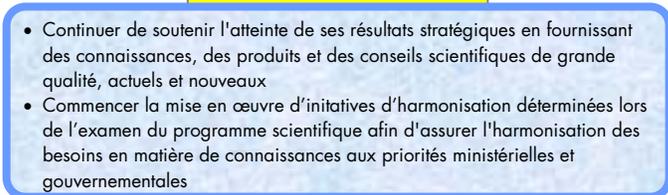


# Compréhension des océans et des ressources aquatiques – Comment cela se passe-t-il?

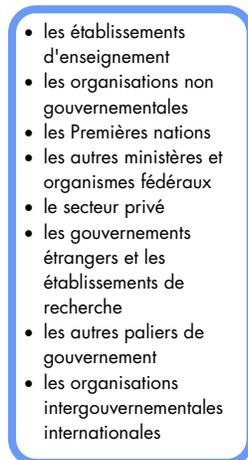
## Qu'est-ce que cela comporte?



## Quelles sont les priorités du MPO?



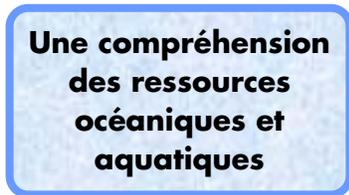
## Qui cela touche-t-il?



## Contribuant aux résultats suivants :



## Offrant aux Canadiens :



\* La composante « Sciences de l'environnement » de ce secteur d'activités joue un rôle de premier plan; la composante « Gestion de l'habitat » joue un rôle de soutien.



## Section 5 – Rapport consolidé

### **Dans la présente section :**

- ◆ *Une gestion améliorée* *Page 65*
  - ◆ *Fonction de contrôleur moderne* *Page 65*
  - ◆ *Vérification interne* *Page 65*
  - ◆ *Amélioration de la prestation des services aux Canadiens* *Page 66*
  - ◆ *Stratégie de développement durable* *Page 67*
  - ◆ *Renouvellement des ressources humaines* *Page 67*



## ***Une gestion améliorée***

### ***Fonction de contrôleur moderne***

La fonction de contrôleur moderne est la base du programme à long terme, intégré et complet du gouvernement du Canada relatif à l'amélioration de la gestion. Cette fonction est articulée par le Cadre de gestion et de responsabilisation (CGR) du Conseil du Trésor à l'intention des sous-ministres. Le ministère des Pêches et des Océans intégrera ses efforts de modernisation de la fonction de contrôleur dans un programme de gestion moderne qui inclura aussi les résultats du Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement (PEMA), complété en 2003–2004. Le programme de gestion moderne sera aussi fonction des résultats de la participation du MPO à la première ronde de l'examen des dépenses et de la gestion.

Au sein du MPO, le programme de modernisation de la gestion est un des principaux produits du PEMA (avec la gouvernance, les politiques et les programmes). Grâce au PEMA, le MPO a déterminé environ 70 initiatives à l'appui du programme de modernisation de la gestion. Ces travaux sont exprimés dans un cadre complet d'action du programme de renouveau du MPO selon le contexte des thèmes du CGR et en fonction des priorités de mise en œuvre. L'équipe de modernisation de la gestion du MPO a surveillé l'élaboration de ces travaux et le Comité de gestion du Ministère (CGM) les a approuvés. Cet effort visait globalement à mettre en place les initiatives de gestion pour soutenir la stabilité financière et s'assurer d'une base solide d'avenir pour le Ministère.

### ***Vérification interne***

Conformément à la Politique sur la vérification interne du Conseil du Trésor, le Ministère fera, par l'intermédiaire de sa Direction générale de l'examen, des examens objectifs de la conception et de l'application de ses pratiques de gestion, de ses systèmes de contrôle, de sa gestion des risques et de ses renseignements financiers et non financiers, le tout conformément aux principes de la fonction de contrôleur moderne. En conformité avec la Politique d'évaluation du Conseil du Trésor, les politiques, les programmes et les initiatives du MPO seront conçus, gérés et évalués objectivement au moyen de cadres de gestion axée sur les résultats et de reddition de comptes (CRRG). Des évaluations de la pertinence, de la réussite et de la rentabilité de ces politiques, programmes et initiatives seront également réalisées. Ces efforts contribueront au processus décisionnel, à l'amélioration continue de la gestion et à l'obligation de rendre compte de ses résultats du MPO.

Des projets de vérification et d'évaluation internes se dérouleront au terme d'une évaluation des priorités ministérielles et gouvernementales et des risques connexes. Les vérifications et les évaluations internes sont décrites dans le Plan d'évaluation

et de vérification internes fondés sur les risques du Ministère. L'application de ce plan donnera à la haute direction l'assurance que le cadre de contrôle de gestion du Ministère prévoit la sauvegarde et l'utilisation efficace des ressources humaines, financières et matérielles ainsi que la production de rapports sur le degré réel d'atteinte des résultats stratégiques du Ministère. Cela contribuera à la détermination, à la formulation et à la mise en place de solutions de rechange et d'améliorations au cadre de contrôle de la gestion et au rendement du Ministère.

## ***Amélioration de la prestation des services aux Canadiens***

Par sa participation à l'initiative du Gouvernement en direct (GED) et à l'Initiative d'amélioration des services, le MPO cherche à offrir aux Canadiens un accès aux renseignements et aux services du gouvernement fédéral par l'entremise d'Internet tout en tentant de bien satisfaire sa clientèle de façon quantifiable.

Améliorer les services offerts aux pêcheurs sportifs en créant un système national de délivrance de permis de pêche sportive (SNDPPS) est un élément essentiel de la stratégie du GED du MPO. Le SNDPPS vise à élaborer, pour la population, des voies de délivrance supplémentaires de permis de pêche sportive pour les régions qui relèvent du MPO. Le projet pilote du SNDPPS est présentement offert dans la région du Pacifique; une expansion du projet est prévue pour offrir des permis de pêche sportive de fond aux résidents de l'Atlantique. Certains problèmes techniques liés au respect de la vie privée et à l'authentification de l'utilisateur sont en voie d'être résolus et le système pourrait faire l'objet d'un lancement public en 2004-2005.

Le service d'information sur la sécurité maritime est un deuxième élément de la stratégie. Il offre aux exploitants de navires commerciaux et de plaisance (entre autres) un accès aux ressources et aux services de renseignements nécessaires pour exploiter leur entreprise ou vaquer à leurs activités de loisir sur les voies navigables nationales de façon responsable, sûre et efficace. Actuellement, plusieurs services d'information sont autonomes en raison de la structure régionale du Ministère. Ces fonds de renseignements seront rationalisés afin d'éliminer le double emploi et d'assurer l'observation des exigences en matière de langues officielles et de publication sur le site Internet du gouvernement du Canada. Dans certaines situations, les possibilités de fusionner des services et de partager l'infrastructure sont en voie d'être explorées. Entre-temps, les efforts continueront d'être axés sur l'exactitude, la fiabilité et l'actualité des fonds de renseignements.

La compréhension des eaux et des ressources aquatiques est le troisième élément de la stratégie. Ce service distribue des données scientifiques et socio-économiques, des produits de données et des services. Il offre en plus des statistiques sur les stocks de poissons, des profils océanographiques physiques et chimiques, des données de télédétection des ondes de surface, des services de recherche et de protection de l'écosystème, de l'information sur les effets du

changement climatique sur les systèmes aquatiques et d'autres documents de référence. Le Ministère augmentera le volume et la qualité des renseignements disponibles en direct, ce qui permettra aux clients d'avoir plus facilement accès à l'information recherchée.



## ***Stratégie de développement durable***

Le développement durable est fondamental au mandat prescrit par la loi, aux programmes et aux politiques du MPO. Le Ministère est responsable, au nom de la population canadienne, de maintenir les avantages économiques et sociaux des ressources océaniques et d'eau douce du Canada tout en conservant l'intégrité écologique de nos écosystèmes aquatiques.

Le MPO, en consultation avec le Bureau du commissaire à l'environnement et au développement durable, a choisi de déposer un rapport d'étape sur sa stratégie de développement durable (SDD) 2001-2003. Le rapport précise la façon dont 36 des 41 activités prévues ont été réalisées ou sont en voie de l'être. À la suite du rapport d'étape, le MPO déposera une SDD nouvelle et complète en attendant que soit complété l'examen ministériel exhaustif en cours de réalisation.



[http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index\\_f.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index_f.htm)

Tout en complétant son examen et en se préparant à élaborer sa nouvelle SDD au cours des prochains mois, le MPO continuera de poursuivre ses engagements continus liés à la SDD et commencera à tracer le cadre des prochains engagements conformément à ses nouveaux résultats de politiques et de programmes et à un plan stratégique renouvelé. Renforcée par le cadre renouvelé de politiques et de programmes, la prochaine SDD établira d'autres engagements qui seront conformes à la vision du MPO de travailler avec les Canadiens à assurer le développement durable et l'utilisation sûre des eaux canadiennes.

## ***Renouvellement des ressources humaines***

Le secteur des ressources humaines et des services intégrés soutiendra les efforts que déploie le Ministère afin de bâtir, pour le 21<sup>e</sup> siècle, un effectif adaptable, chevronné et représentatif de la société canadienne faisant preuve d'une capacité continue et rehaussée d'apprendre et de s'adapter au changement. Pour réaliser cet objectif, l'enjeu sera d'attirer et de garder les meilleurs employés, compte tenu de la perte de ressources humaines et intellectuelles associée au fait qu'une importante portion de l'effectif du MPO est admissible à la retraite. À la lumière de ces enjeux, le Ministère continuera d'améliorer la prestation des services des ressources humaines, de préparer le terrain nécessaire à la mise en œuvre de la *Loi sur la modernisation des ressources humaines* et de répondre aux questions soulevées dans le cadre du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2002.



## **Section 6 – Structure organisationnelle et autres renseignements**

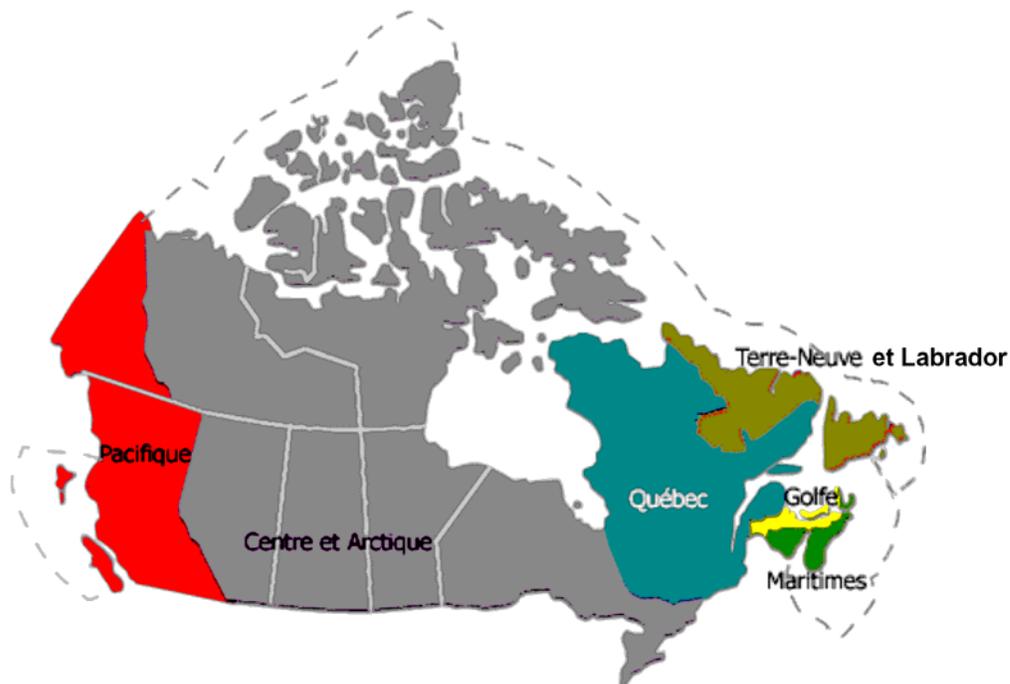
### ***Dans la présente section :***

- ◆ *Structure organisationnelle* *Page 69*
- ◆ *Lois, règlements et rapports exigés par la loi* *Page 71*
- ◆ *Personnes-ressources pour plus d'information* *Page 73*



## Structure organisationnelle

Pêches et Océans Canada est un ministère très décentralisé dont presque 9 employés sur 10 travaillent dans les régions, hors de la région de la capitale nationale. Le Ministère est présent à l'échelle nationale dans six bureaux régionaux et à l'administration centrale à Ottawa. Les régions sont :

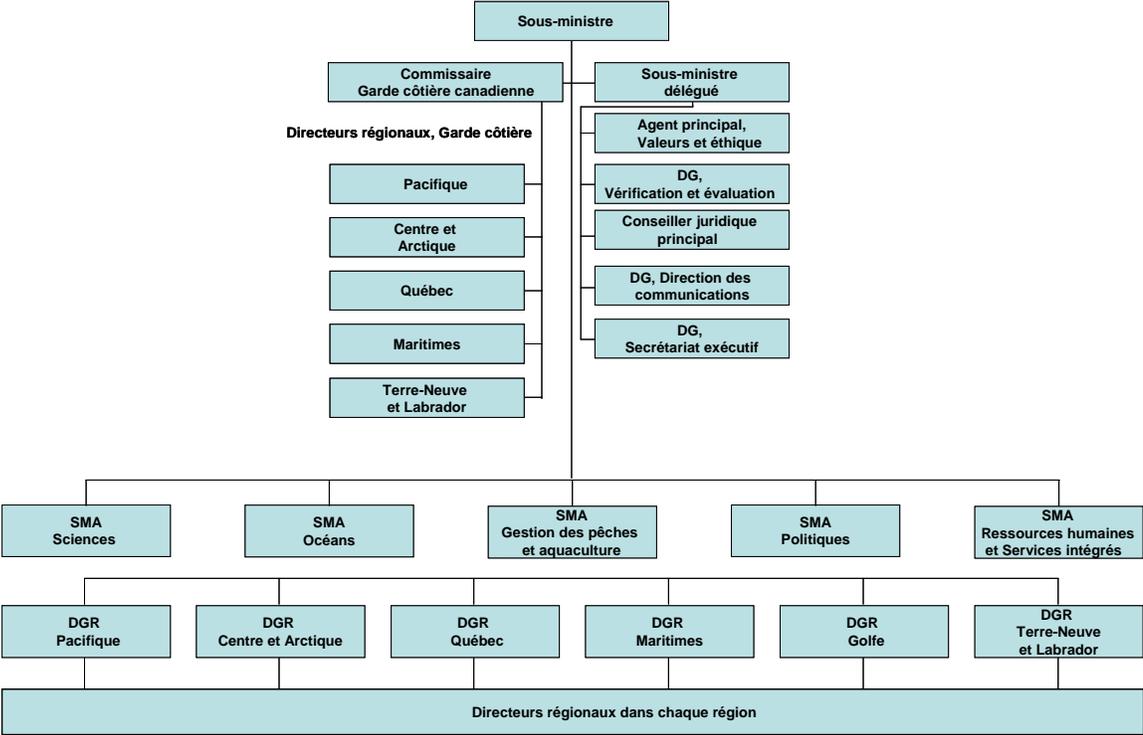


Chacune des six régions est dirigée par un directeur général régional (DGR) au bureau régional principal. Les DGR sont responsables d'organiser et de gérer les programmes et les activités dans leur région par l'intermédiaire de bureaux locaux en tenant compte des priorités nationales et régionales et en fonction de paramètres de rendement pour chaque programme et activité.

L'administration centrale est située à Ottawa et est responsable, sous la direction d'un sous-ministre (SM), d'un sous-ministre délégué (SM délégué), du commissaire de la Garde côtière canadienne et de cinq sous-ministres adjoints (SMA), d'établir les objectifs, politiques, procédures et normes d'ordre national. Il dirige également l'exécution de certains programmes nationaux et surveille les activités ministérielles dans l'ensemble du pays afin d'assurer la qualité et l'uniformité de la prestation des services. Le SM, le SM délégué, les SMA et les DGR collaborent étroitement à la gestion du Ministère et de ses opérations. Les SMA sont chargés d'établir les objectifs, politiques, procédures et normes d'ordre national pour leur secteur d'activités respectif.

Depuis juin 2003, les directeurs régionaux de la Garde côtière canadienne relèvent directement du Commissaire de la Garde côtière canadienne. Ce

changement a été mis en œuvre pour améliorer l'intégrité opérationnelle et la prestation des services par suite des recommandations de la vérificatrice générale.



## Lois, règlements et rapports exigés par la loi

### Lois

*Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique*<sup>1</sup>, L.R.C. (1985), ch. A-14

*Loi sur la marine marchande du Canada*<sup>2</sup>, L.R.C. (1985), ch. S-9

*Loi sur la protection des pêcheries côtières*, L.R.C. (1985), ch. C-33

*Loi sur le ministère des Pêches et des Océans*, L.R.C. (1985), ch. F-15

*Loi sur les pêches*, L.R.C. (1985), ch. F-14

*Loi sur le développement de la pêche*, L.R.C. (1985), ch. F-21

*Loi sur les prêts aux entreprises de pêche*, L.R.C. (1985), ch. F-22

*Loi sur les ports de pêche et de plaisance*, L.R.C. (1985), ch. F-24

*Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce*, L.R.C. (1985), ch. F-13

*Loi sur la Convention en matière de pêche dans les Grands Lacs*, L.R.C. (1985), ch. F-17

*Loi sur l'Office national de l'énergie*<sup>3</sup>, L.R.C. (1985), ch. N-7

*Loi sur les océans*, L.C. (1996), ch. 31

*Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles*<sup>4</sup>, L.R.C. (1985), ch. R-7 1

*Loi sur les espèces en péril*<sup>5</sup>

1. Certains articles de cette loi relèvent aussi des ministres de l'Industrie, des Finances et d'État (Privatisation et affaires réglementaires).
2. Le ministre des Pêches et des Océans partage cette responsabilité envers le Parlement avec le ministre des Transports.
3. Le ministre des Pêches et des Océans peut, dans certaines circonstances, administrer l'article 108 de cette loi.
4. Le ministre des Pêches et des Océans détient certains pouvoirs en vertu de cette loi, mais ces pouvoirs sont aussi prévus par la *Loi sur les océans*.
5. Le ministre des Pêches et Océans possède les compétences relatives à certaines espèces aquatiques.

<http://laws.justice.gc.ca/fr>



Les prochaines modifications législatives relevant du Ministère seront reflétées dans le *Rapport ministériel sur le rendement* (RMR) de 2004.

## Règlements

- Règlement sur les permis de pêche communautaire des Autochtones, DORS/93-332*
- Règlement sur la protection des aides à la navigation, C.R.C., ch. 1405*
- Règlement de pêche de l'Alberta, 1998, DORS/98-246*
- Règlement de pêche de l'Atlantique, 1985, DORS/86-21*
- Règlement de pêche sportive de la Colombie-Britannique, 1996, DORS/96-137*
- Règlement sur l'exemption de transporteurs, C.R.C., ch. 803*
- Règlement sur la protection des pêcheries côtières, C.R.C., ch. 401*
- Règlement sur l'application du droit de la province de l'Île-du-Prince-Édouard à la zone du pont de la Confédération, DORS/97-375*
- Règlement sur la zone de services de trafic maritime de l'Est du Canada, DORS/89-99*
- Règlement sur la zone de protection marine du champ hydrothermal Endeavour (DORS/2003-87)*
- Règlement sur les câbles de traîlle, DORS/86-1026*
- Règlement sur la protection de la santé des poissons, C.R.C., ch. 812*
- Règlement sur les produits toxiques, DORS/88-258*
- Règlement sur les prêts aux entreprises de pêche, C.R.C., ch. 864*
- Règlement de pêche (dispositions générales), DORS/93-53*
- Règlement sur les ports de pêche et de plaisance, DORS/78-767*
- Règlement sur les bâtiments de pêche étrangers, C.R.C., ch. 815*
- Règlement sur les ordonnances relatives au barrage Kenney et au déversoir Skins, DORS/87-723*
- Règlement sur la gestion de la pêche du poisson contaminé, DORS/90-351*
- Règlement de pêche du Manitoba, 1987, DORS/87-509*
- Règlement sur les mammifères marins, DORS/93-56*
- Règlement de pêche des provinces maritimes, DORS/93-55*
- Règlement de pêche de Terre-Neuve, DORS/78-443*
- Règlement de pêche des Territoires du Nord-Ouest, C.R.C., ch. 847*
- Règlement de pêche de l'Ontario, 1989, DORS/89-93*
- Règlement sur la gestion des pêches dans le Pacifique, DORS/82-215*
- Règlement de pêche du Pacifique, 1993, DORS/93-54*
- Règlement sur les bouées privées, DORS/84-804*
- Règlement de pêche du Québec, 1990, DORS/90-214*
- Règlement sur l'île au Sable, C.R.C., ch. 1465*
- Règlement de pêche de la Saskatchewan, 1995, DORS/95-233*
- Règlement sur les zones de services de trafic maritime, DORS/89-98*
- Règlement de pêche du Territoire du Yukon, C.R.C., ch. 854*

Les prochaines modifications aux règlements relevant du Ministère seront reflétées dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du Ministère (RMR) de 2004.



## **Rapports exigés par la loi**

*Accès à l'information et protection des renseignements personnels*  
*Développement de la pêche*  
*Prêts aux entreprises de pêche*  
*Protection de l'habitat du poisson et prévention de la pollution*  
*Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce*  
*Restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique*

## **Personnes-ressources pour plus d'information**

### **Personnes-ressources du Ministère**

Pour plus de précisions, veuillez vous adresser aux personnes-ressources suivantes :

<b>Région</b>	<b>Nom</b>	<b>Téléphone</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	Jan Woodford	(709) 772-7622
Maritimes	Kathy Kieley	(902) 426-3866
Golfe	Terrance Boucher	(506) 851-7757
Québec	Marcel Thérien	(418) 648-7316
Centre et Arctique	Andrea Cyr	(519) 383-1830
Pacifique	Deborah Phelan	(604) 666-8675
Administration centrale	Anne Lamar	(613) 990-0219



## Section 7 – Renseignements financiers

### **Dans la présente section :**

- ◆ *Aperçu* *Page 75*
- ◆ *Tableaux financiers* *Page 75*
  - ◆ *Sommaire des dépenses d'immobilisations par secteur d'activités* *Page 75*
  - ◆ *Renseignements sur les dépenses d'immobilisations par secteur d'activités* *Page 76*
  - ◆ *Sommaire des paiements de transfert* *Page 78*
  - ◆ *Détails sur les programmes de paiements de transfert (subventions et contributions)* *Page 80*
  - ◆ *Sources de recettes disponibles et non disponibles* *Page 80*
  - ◆ *Coût net du programme pour l'exercice 2004–2005* *Page 82*
  - ◆ *Initiatives réglementaires* *Page 83*
  - ◆ *Frais d'utilisation externe* *Page 84*
  - ◆ *Initiatives majeures* *Page 84*



## Aperçu

Les tableaux financiers présentés dans cette section ont été préparés en utilisant la structure de responsabilisation du Ministère telle que l'a approuvée le Parlement. Le MPO est tenu de présenter ses chiffres au Parlement selon cette structure.

## Tableaux financiers

**Tableau 7-1 : Sommaire des dépenses d'immobilisations par secteur d'activités**

(en millions de dollars)	Dépenses réelles (2003-2004)	<b>Dépenses prévues (2004-2005)</b>	Dépenses prévues (2005-2006)	Dépenses prévues (2006-2007)
Services à la navigation maritime	9,2	<b>6,2</b>	19,2	20,1
Services de communication et de trafic maritimes	12,6	<b>28,0</b>	25,0	22,0
Opérations de déglçage	0,1	-	-	-
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	-	-	-	-
Sciences halieutiques et océaniques	1,5	<b>0,5</b>	-	-
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	-	-	-	-
Hydrographie	0,5	<b>0,5</b>	-	-
Gestion des pêches	1,2	-	-	-
Ports	34,1	<b>27,0</b>	22,0	22,0
Gestion de la flotte	82,8	<b>70,5</b>	65,9	60,0
Politiques et services internes	53,8	<b>65,9</b>	41,2	41,2
<b>Total</b>	195,8	<b>198,6</b>	173,3	165,3

Le tableau des dépenses d'immobilisations présente les dépenses réelles pour l'exercice 2003-2004, basées sur les *Comptes publics*, et les dépenses prévues du Ministère par secteur d'activités pour les trois prochains exercices. Les données présentées dans ce tableau reflètent le *Budget principal des dépenses* plus tout rajustement approuvé depuis la date du *Budget principal des dépenses*.

La réduction générale des dépenses d'immobilisations entre 2004-2005 et 2005-2006 s'explique principalement par la conclusion de l'initiative de financement pour le remplacement de l'équipement (42 millions de dollars en 2004-2005) affecté annuellement à Pêches et Océans Canada de 2000-2001 à 2004-2005. Le financement pour le remplacement de l'équipement a été fourni pour corriger la dégradation des actifs du Ministère afin de le remettre en bon état de fonctionnement.

Les augmentations des dépenses d'immobilisations des Services de navigation maritime et des Services de communication et de trafic maritimes (SCTM) concernent un financement supplémentaire affecté au Ministère en raison du plan national de dépenses d'immobilisations de la Garde côtière canadienne (GCC).

Ce plan s'est mis en branle au cours de l'exercice 2003-2004 à la suite de l'affectation, dans le cadre du budget fédéral, d'une somme de 47,3 millions de dollars par année à la GCC. Cette affectation de fonds fédéraux a été créée pour remettre à neuf, à l'échelle nationale, l'infrastructure de la GCC (flotte et installations côtières). Avant 2004-2005, tous les projets faisant partie du plan national de dépenses d'immobilisations étaient administrés à l'intérieur du secteur d'activités « Gestion de la flotte ».

Les secteurs d'activités « Sciences halieutiques et océaniques » et « Hydrographie » de Pêches et Océans Canada ont chacun un projet d'immobilisations en cours. Ces projets seront complétés au cours de l'exercice 2004-2005.

La réduction des dépenses prévues du secteur « Gestion de la flotte » durant la période de planification résulte de deux principaux facteurs. Ces deux facteurs sont fondés sur la conclusion de l'initiative de financement pour le remplacement de l'équipement en 2004-2005 et sur le transfert des projets du plan national de dépenses d'immobilisations du secteur d'activités « Gestion de la flotte » aux secteurs d'activités « Services de navigation maritime » et « Services de communication et de trafic maritimes » pour l'exercice 2004-2005.

**Tableau 7-2 : Renseignements sur les dépenses d'immobilisations par secteur d'activités**

(en millions de dollars)						
Province / Description du projet	Coût total estimatif actuel	Dépenses réelles au 31 mars 2004	Dépenses prévues, 2004-2005	Dépenses prévues, 2005-2006	Dépenses prévues, 2006-2007	Besoins pour les exercices à venir
<b>SCIENCES HALIEUTIQUES ET OCÉANIQUES</b>						
<b>Multi-provinces</b>						
SDMI – Infrastructure de gestion des données scientifiques (F-AEP)	2,3	1,8	0,2	0,2	0,1	-
<b>HYDROGRAPHIE</b>						
<b>Multi-provinces</b>						
HIN – Réseau d'infrastructure de renseignements hydrographiques (F-AEP)	2,4	1,5	0,9	-	-	-
<b>GESTION DE LA FLOTTE</b>						
<b>Québec</b>						
Acquisition d'aéroglosses (F-AEP)	23,4	-	0,3	10,7	11,3	1,1
<b>Multi-provinces</b>						
Remplacement des canots de recherche et sauvetage – Phase II (F-AEP)	41,1	16,0	12,6	8,9	2,8	0,8



<b>(en millions de dollars)</b>						
<b>Province / Description du projet</b>	<b>Coût total estimatif actuel</b>	<b>Dépenses réelles au 31 mars 2004</b>	<b>Dépenses prévues, 2004-2005</b>	<b>Dépenses prévues, 2005-2006</b>	<b>Dépenses prévues, 2006-2007</b>	<b>Besoins pour les exercices à venir</b>
Intégrité du programme – Stations et navires de recherche et sauvetage (F-AEP)	31,3	31,3	-	-	-	-
Remplacement de navires de conservation et de protection ( <i>Atlin, Comox, Sooke, Kitimat II</i> ) (I-AAP)	20,9	0,1	0,5	-	0,2	20,1
<b>POLITIQUES ET SERVICES INTERNES</b>						
<b>Multi-provinces</b>						
GITI – Séc.-GI/TI						
Améliorations à la sécurité (F-AEP)	6,8	-	2,0	3,1	1,0	0,7
WinOffXP – Projet de migration Windows XP et Office XP (F-AEP)	11,9	9,8	2,1	-	-	-
RIIR – Remplacement de l'infrastructure informatique régionale (F-AEP)	19,5	11,2	1,3	2,0	0,6	4,4
DirServ – Répertoire des services (I-AAP)	2,2	0,8	-	-	-	1,4
EKME – Systèmes environnementaux de gestion électronique des connaissances (F-AEP)	7,6	5,5	1,3	0,7	0,1	-
PGRP – Programme de gestion des renseignements sur les pêches (F-AEP)	8,6	7,1	1,5	-	-	-

Le tableau sur les projets d'immobilisations majeures illustre tous les grands projets d'immobilisations prévus et en cours qui excèdent l'autorité d'approbation du Ministère. L'autorité d'approbation du Ministère est la suivante :

- 2 millions de dollars pour de nouveaux projets en technologie de l'information
- 5 millions de dollars pour des projets de remplacement de technologies de l'information
- 20 millions de dollars pour tous les autres projets

La phase de chaque projet est identifiée selon les définitions suivantes du Conseil du Trésor :

- Estimation indicative (I) : Il s'agit d'une estimation grossière de l'ordre de grandeur du projet, qui n'est pas suffisamment précise pour justifier l'approbation, par le Conseil du Trésor, d'un objectif de coûts.
- Estimation fondée (F) : Estimation suffisamment précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor d'approuver un objectif de coûts pour la phase du projet à l'étude.

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/rpp2004/ltcp/f.htm>



- ❑ Approbation préliminaire du projet (APP) : Autorisation du Conseil du Trésor d'entreprendre un projet en fonction des exigences opérationnelles prévues, y compris l'autorisation des objectifs de l'étape de définition du projet et des dépenses connexes. Les ministères et les organismes parrains peuvent solliciter l'approbation préliminaire après avoir examiné la portée totale du projet, en avoir établi le coût, habituellement au niveau indicatif, et après avoir établi une estimation fondée du coût de l'étape de définition du projet.
- ❑ Approbation effective de projet (AEP) : Approbation par le Conseil du Trésor des objectifs de l'étape de mise en œuvre du projet et des dépenses connexes. Les ministères et les organismes parrains ne doivent solliciter une approbation effective qu'après avoir établi la portée de l'ensemble du projet et en avoir rétabli le coût selon une estimation fondée.

**Tableau 7-3 : Sommaire des paiements de transfert (subventions et contributions)**

<b>(en millions de dollars)</b>				
<b>Secteur d'activités</b>	<b>Dépenses réelles, 2003-2004</b>	<b>Dépenses prévues, 2004-2005</b>	<b>Dépenses prévues, 2005-2006</b>	<b>Dépenses prévues, 2006-2007</b>
<b>Subventions</b>				
Services à la navigation maritime	-	-	-	-
Services de communication et de trafic maritimes	-	-	-	-
Opérations de déglçage	-	-	-	-
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	-	-	-	-
Sciences halieutiques et océaniques	0,2	-	-	-
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	-	-	-	-
Hydrographie	0,1	0,1	0,1	0,1
Gestion des pêches	-	-	-	-
Ports	0,5	0,5	0,5	0,5
Gestion de la flotte	-	-	-	-
Politiques et services internes	-	0,1	0,1	0,1
<b>Total des subventions</b>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>
<b>Contributions</b>				
Services à la navigation maritime	0,2	-	-	-
Services de communication et de trafic maritimes	-	-	-	-
Opérations de déglçage	-	-	-	-
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	4,7	4,6	4,6	4,5
Sciences halieutiques et océaniques	1,7	0,9	0,9	0,9
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	0,5	-	-	-
Hydrographie	-	-	-	-
Gestion des pêches	71,1	107,9	73,0	48,6



<b>(en millions de dollars)</b>				
<b>Secteur d'activités</b>	<b>Dépenses réelles, 2003-2004</b>	<b>Dépenses prévues, 2004-2005</b>	<b>Dépenses prévues, 2005-2006</b>	<b>Dépenses prévues, 2006-2007</b>
Ports	0,4	-	-	-
Gestion de la flotte	-	-	-	-
Politiques et services internes	0,3	0,2	0,2	0,2
<b>Total des contributions</b>	<b>78,9</b>	<b>113,6</b>	<b>78,7</b>	<b>54,2</b>
<b>Total des subventions et des contributions</b>	<b>79,7</b>	<b>114,3</b>	<b>79,4</b>	<b>54,9</b>

Le tableau du sommaire des paiements de transfert présente les dépenses réelles pour l'exercice 2003-2004, basées sur les *Comptes publics*, et les dépenses prévues par secteur d'activités pour les trois prochains exercices. Les chiffres présentés sur ce tableau reflètent le *Budget principal des dépenses* plus tout rajustement approuvé depuis le *Budget principal des dépenses*.

Le Ministère a réalisé en 2003-2004 des dépenses réelles nettement inférieures à celles qu'il prévoit effectuer en 2004-2005 sur les paiements de transfert pour le secteur d'activité « Gestion des pêches » en raison d'un excédent au titre du Programme d'accès aux pêches. Il utilisera cet excédent pour honorer jusqu'en 2005-2006 l'ensemble des engagements qu'il pris en regard du Programme d'accès aux pêches en vertu d'ententes signées sur les pêches. Le Ministère a l'autorité de reporter les fonds de programme disponibles afin de respecter des engagements lors d'exercices ultérieurs dans le but de demeurer rentable.

La réduction globale des paiements de transfert de 2004-2005 à 2006-2007 résulte d'une diminution du financement pour le Programme d'accès aux pêches. Une prolongation d'une durée de deux ans du Programme d'accès aux pêches a été approuvée, modifiant par le fait même la date de temporisation du 31 mars 2004 au 31 mars 2006. Le financement correspondant d'environ 64 millions de dollars (2004-2005) et de 28 millions de dollars (2005-2006) a été reporté. Aucune dépense n'est prévue pour le Programme d'accès aux pêches en 2006-2007 puisqu'on s'attend actuellement à ce que des accords soient conclus.

**Tableau 7-4 : Détails sur les programmes de paiements de transfert (subventions et contributions)**

Programme	Objectif	Résultats escomptés	Jalons
Gestion des pêches (107,3 millions de dollars)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir des contributions aux Premières nations pour les aider à mettre en valeur le potentiel de compétences et de gestion nécessaire pour réussir dans le secteur des pêches.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration des peuples autochtones à la gestion des pêches et offre d'avantages économiques.</li> <li>Augmentation de la participation des peuples autochtones aux pêches tout en maintenant le principe de conservation.</li> <li>Prise ordonnée tout en satisfaisant les intérêts autochtones relatifs à la pêche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un certain nombre d'ententes signées par rapport à la liste de Premières nations admissibles.</li> <li>Un certain nombre de permis transférés aux Premières nations admissibles.</li> <li>Un certain nombre de diplômés des Premières nations des programmes de formation et de mentorat.</li> <li>Un certain nombre de peuples autochtones dans les activités des pêches et connexes.</li> </ul>
Gestion des pêches (0,6 million de dollars)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir des contributions aux pêcheurs de fond plus âgés pour leur permettre de prendre une retraite anticipée en vertu du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de la participation à la pêche de fond dans l'Atlantique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pensions pour les pêcheurs à la retraite</li> </ul>
<b>Total</b>			
<b>107,9 millions de dollars</b>			

Le tableau ci-dessus explicite (c.-à-d. l'objectif, les résultats prévus et les jalons) les contributions de 107,9 millions de dollars du secteur d'activités « Gestion des pêches ».

**Tableau 7-5 : Sources de recettes disponibles et non disponibles**

(en millions de dollars)	Recettes réelles, 2003-2004	<b>Recettes prévues, 2004-2005</b>	Recettes prévues, 2005-2006	Recettes prévues, 2006-2007
<b>Recettes disponibles</b>				
<b>Services à la navigation maritime</b>				
Droits de tonnage pour service de dragage d'entretien du chenal maritime du Saint-Laurent*	3,6	<b>1,5</b>	1,5	1,5
Droits des services de navigation maritime	28,4	<b>27,8</b>	27,8	27,8
Frais divers	0,2	-	-	-
	<u>32,2</u>	<b>29,3</b>	29,3	29,3
<b>Services de communication et trafic maritimes</b>				
Services de radio de la Garde côtière	0,1	<b>0,1</b>	0,1	0,1
Déductions des employés pour le logement	0,1	<b>0,1</b>	0,1	0,1
	<u>0,2</u>	<b>0,2</b>	0,2	0,2



(en millions de dollars)	Recettes réelles, 2003-2004	Recettes prévues, 2004-2005	Recettes prévues, 2005-2006	Recettes prévues, 2006-2007
<b>Opérations de déglacage</b>				
Droits de services de déglacage	4,5	<b>13,8</b>	13,8	13,8
<b>Sauvetage, sécurité et intervention environnementale</b>				
Règlement sur les petits bâtiments – Plaque de capacité et décalques de normes de construction	0,2	<b>0,2</b>	0,2	0,2
Frais divers	0,3	-	-	-
	0,5	<b>0,2</b>	0,2	0,2
<b>Politiques et services internes</b>				
Collège de la Garde côtière canadienne	3,6	<b>3,7</b>	3,7	3,7
<b>Total des recettes disponibles</b>	<b>41,0</b>	<b>47,2</b>	<b>47,2</b>	<b>47,2</b>
<b>Recettes non disponibles**</b>				
<b>Services à la navigation maritime</b>				
Services d'aides à la navigation dans le chenal profond entre Montréal et le lac Érié	-	<b>0,2</b>	0,2	0,2
<b>Services de communication et trafic maritimes</b>				
Location de terrains, d'immeubles et d'équipement	0,2	<b>0,2</b>	0,2	0,2
<b>Sciences halieutiques et océaniques</b>				
Permis de transfert de technologie	0,1	<b>0,1</b>	0,1	0,1
<b>Hydrographie</b>				
Vente de cartes et de publications	2,4	<b>2,4</b>	2,4	2,4
Permis de transfert de technologie	0,6	<b>0,5</b>	0,5	0,5
	3,0	<b>2,9</b>	2,9	2,9
<b>Gestion des pêches</b>				
Permis de pêche commerciale	30,2	<b>17,6</b>	17,3	17,3
Quotas individuels de bateau	10,7	<b>20,1</b>	20,1	20,1
Permis de pêche sportive	5,6	<b>5,0</b>	5,0	5,0
Timbres de conservation	1,5	<b>1,6</b>	1,6	1,6
Location de terrains, d'immeubles et d'équipement	0,2	<b>0,2</b>	0,2	0,2
	48,2	<b>44,5</b>	44,2	44,2
<b>Ports</b>				
Recettes des ports pour petits bateaux	1,7	<b>1,5</b>	1,4	1,3
<b>Gestion de l'habitat et sciences environnementales</b>				
Location de terrains, d'immeubles et d'équipement	0,1	<b>0,1</b>	0,1	0,1
<b>Politiques et services internes</b>				
Location de terrains, d'immeubles et d'équipement	0,1	<b>0,1</b>	0,1	0,1
<b>Total des recettes non disponibles</b>	<b>53,4</b>	<b>49,6</b>	<b>49,2</b>	<b>49,1</b>
<b>Total des recettes disponibles et non disponibles</b>	<b>94,4</b>	<b>96,8</b>	<b>96,4</b>	<b>96,3</b>

Aux fins de comparaison, le tableau ci-dessus ne comprend pas les recettes imprévues réalisées en 2003-2004.

\* Par suite d'un nouvel arrangement sur les droits convenu avec l'industrie, les recettes pour le dragage d'entretien seront d'environ 4,0 millions de dollars pour l'exercice 2003-2004 et les exercices à venir. Cette modification n'est pas reflétée dans le tableau, car l'entente a été signée à la fin de l'année. Ce changement figurera dans le *Budget principal des dépenses* et le RPP de l'an prochain.

\*\* Ces sommes sont sujettes à révision, compte tenu de l'examen des frais d'utilisation externe.

Le tableau 7-5 présente les recettes réelles, basées sur les *Comptes publics*, pour l'exercice 2003-2004 et les recettes prévues par secteur d'activités pour les trois prochains exercices.

Les recettes disponibles se rapportent aux fonds prélevés pour le recouvrement des coûts des services de la GCC. Ces fonds sont principalement prélevés par la Garde côtière canadienne pour les services de navigation maritime, les opérations de déglçage et la gestion du programme de dragage d'entretien du chenal maritime du Saint-Laurent au nom de l'industrie. Le Ministère est habilité à dépenser les sommes reçues à titre de recettes disponibles, ce qui explique la raison pour laquelle le tableau 3-2 montre des recettes disponibles nettes.

Les recettes réelles provenant des droits de services de déglçage sont bien inférieures aux chiffres prévus pour les trois prochaines années de planification. Historiquement, ces recettes réelles n'atteignent pas les chiffres prévus. Les recettes prévues au titre des droits de services de déglçage sont basées sur un barème qui n'a été appliqué qu'en partie.

Les recettes non disponibles désignent les fonds prélevés pour les permis de pêche, les cartes hydrographiques et divers autres produits et services du Ministère. Le Ministère n'est pas habilité à dépenser ces recettes.

L'article « location de terrains, d'immeubles et d'équipement » du secteur d'activités « Services de communication et trafic maritimes » se rapporte à la location continue à Nav Canada d'espace dans les tours pour le matériel de communication et de radar pour l'industrie de l'aviation.

La diminution des recettes provenant des ports pour petits bateaux résulte de la réduction d'un certain nombre de ports en raison du programme de dessaisissement des ports de plaisance.

**Tableau 7-6 : Coût net du programme pour l'exercice 2004-2005**

(en millions de dollars)	Total
<b>Dépenses nettes prévues</b>	1 468,0
<b>Plus : Services reçus sans frais</b>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	39,9
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	45,4
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada	1,4
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice du Canada	4,5
Total des services reçus sans frais	91,2
<b>Moins : Recettes non disponibles</b>	49,6
<b>Coût net du programme pour l'exercice 2004-2005</b>	1 509,6

Le tableau ci-dessus indique le coût net des activités du Ministère. Le Ministère reçoit des services de locaux de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, des services juridiques du ministère de la Justice et la protection en vertu du régime d'indemnisation des accidents du travail de Développement social Canada. De plus, le Secrétariat du Conseil du Trésor paie la part de l'employeur des primes d'assurance de l'employé. Ces services reçus sans frais sont ajoutés

aux dépenses nettes prévues pour l'année, dont on déduit les recettes non disponibles prévues pour obtenir le coût net du programme.



**Tableau 7-7 : Initiatives réglementaires**

<b>Législation et réglementation</b>	<b>Résultats prévus</b>
<p><b>Règlement sur les contraventions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajouter à divers règlements les annexes d'infractions et d'amendes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décriminaliser les infractions relatives à la réglementation du MPO et réduire ou simplifier les poursuites pour infractions</li> </ul>
<p><b>Règlement sur les espèces en péril</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer le règlement et la planification de la gestion</li> </ul>
<p><b>Modifications aux règlements de pêche des provinces et des territoires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la gestion des pêches</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la gestion des pêches et son application</li> </ul>
<p><b>Règlement de pêche du Nunavut</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer un règlement de pêche pour le nouveau territoire du Nunavut</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réglementer la pêche sur le nouveau territoire</li> </ul>
<p><b>Permis de pêche maritime sportive pour les provinces de l'Atlantique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étendre le permis de pêche maritime sportive de Terre-Neuve aux autres provinces de l'Atlantique</li> </ul>
<p><b>Zones de protection marine</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement de zones de protection marine choisies dans les trois océans du Canada</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation et protection de zones distinctes du milieu marin</li> </ul>
<p><b>Règlement sur la protection des pêcheries côtières</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre domestique de l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les obligations internationales précisées dans l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons</li> </ul>
<p><b>Loi sur les pêches et règlements connexes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement sur les permis de pêche communautaires des Autochtones, Règlement sur la pêche de l'Atlantique, Règlement de pêche sportive de la C.-B., Règlement sur la protection des pêches côtières (dispositions générales), Règlement sur la pêche du Manitoba, Règlement sur les mammifères marins, Règlement de pêche des provinces maritimes, Règlement de pêche de Terre-Neuve, Règlement de pêche des Territoires du Nord-Ouest, Règlement de pêche de l'Ontario, Règlement de pêche du Pacifique, Règlement de pêche du Québec, Règlement de pêche de la Saskatchewan, Règlement de pêche du territoire du Yukon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modifier certaines dispositions de divers règlements pour se conformer aux modifications à la <i>Loi sur les pêches</i> proposées dans le projet de loi C-43</li> </ul>
<p><b>Règlement sur la protection de la santé des poissons</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmoniser le règlement aux normes internationales pour mieux protéger les ressources aquatiques canadiennes</li> </ul>

### Tableau 7-8 : Frais d'utilisation externe

Le Ministère ne prévoit pas modifier ses droits pour 2004-2005 ou en adopter de nouveaux. Cependant, le MPO a entrepris un examen des frais d'utilisation externe qui comprendra :

- un examen du fonctionnement des sources de recettes actuelles
- un examen des cibles des sources de recettes actuelles
- une détermination des nouvelles possibilités d'imputer les frais selon la Politique du CT sur les frais d'utilisation externe
- l'élaboration d'un cadre de gestion des recettes

### Tableau 7-9 : Initiatives majeures

Résultat stratégique	Initiative et but	Coordination	Dépenses prévues, 2004-2005	Dépenses prévues, 2005-2006	Dépenses prévues, 2006-2007
<b>Sécurité maritime</b>  <b>Commerce maritime et mise en valeur des océans</b>	<b>Modernisation de la GCC</b>	Garde côtière canadienne	10,0 millions de dollars	12,0 millions de dollars	14,0 millions de dollars
<b>Gestion et protection des ressources halieutiques</b>	<b>Sécurité maritime</b> (surveillance aérienne)	Gestion des pêches (conservation et protection)	2,0 millions de dollars	2,0 millions de dollars	2,0 millions de dollars
<b>Gestion et protection des ressources halieutiques</b>	<b>Marshall</b>	Gestion des pêches (politique autochtone et gouvernance)	69,88 millions de dollars	33,88 millions de dollars	
<b>Gestion et protection des ressources halieutiques</b>	<b>Stratégie sur les pêches autochtones</b>	Gestion des pêches (politique autochtone et gouvernance)	33,88 millions de dollars	33,88 millions de dollars	33,88 millions de dollars
<b>Gestion et protection des ressources halieutiques</b>	<b>Renouvellement de la gestion des pêches</b>	Gestion des pêches (renouvellement de la Politique sur les pêches de l'Atlantique, conservation et protection, et planification et coordination des programmes)	7,2 millions de dollars	7,2 millions de dollars	7,2 millions de dollars



Résultat stratégique	Initiative et but	Coordination	Dépenses prévues, 2004-2005	Dépenses prévues, 2005-2006	Dépenses prévues, 2006-2007
<p><b>Commerce maritime et mise en valeur des océans</b></p> <p><b>Compréhension des milieux océanique et aquatique</b></p>	<p><b>Programme d'aquaculture durable (PAD)</b></p> <p>Les objectifs du Programme d'aquaculture durable qui reflètent 60 % du financement affecté à l'aquaculture (Sciences de l'aquaculture reçoit un autre 40 %) visent à favoriser la croissance d'une industrie de l'aquaculture canadienne durable et compétitive à l'échelle mondiale et à accroître la confiance de la population dans la durabilité de l'aquaculture.</p>	<p>Administration et évaluation du PAD en cours à l'échelle nationale, à l'intérieur du secteur des politiques, par le Bureau de l'aquaculture durable (BAD)</p>	<p>22,0 millions de dollars</p> <p>(12,0 millions de dollars du PAD et 11,0 millions de dollars de Sciences de l'aquaculture)</p>	<p>22,0 millions de dollars</p> <p>(12,0 millions de dollars du PAD et 11,0 millions de dollars de Sciences de l'aquaculture)</p>	<p>22,0 millions de dollars</p> <p>(12,0 millions de dollars du PAD et 11,0 millions de dollars de Sciences de l'aquaculture)</p>
<p><b>Sécurité maritime</b></p>	<p><b>Programme de réparation de l'infrastructure des ports pour petits bateaux</b></p> <p>(financement continu de 100,0 millions de dollars pour réparer les ports de pêche actifs)</p>	<p>Ports pour petits bateaux</p>	<p>20,0 millions de dollars</p>	<p>20,0 millions de dollars</p>	<p>20,0 millions de dollars</p>



## Section 8 – Index

---

### A

Administrations portuaires · 7, 53  
Affaires internationales · 2, 10, 11, 14, 15, 28, 29, 32, 37, 45, 53, 54, 55, 56, 61, 62  
Agence canadienne d'inspection des aliments · 55  
Aides à la navigation · 48, 50, 51, 53, 72, 81  
Amélioration des services · 66  
Aquaculture · 3, 11, 12, 13, 17, 29, 35, 53, 55, 56, 57, 59, 60, 61, 85  
Arctique · 11, 73  
Atlantique · 14, 17, 33, 34, 37, 60, 66, 71, 72, 73, 80, 83, 84  
Autochtones · 3, 10, 13, 28, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 43, 72, 80, 83, 84  
Avantages · 7, 9, 14, 15, 25, 28, 67, 80  
Avantages économiques · 67, 80

---

### B

Bénévoles · 9  
Biodiversité · 8, 12, 32, 59, 60  
Biotechnologie · 8

---

### C

Canadiens · 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 25, 26, 27, 28, 30, 33, 34, 36, 39, 41, 44, 45, 46, 49, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 60, 61, 64, 66, 67, 69, 75, 81, 82, 84, 85  
Cartes · 15, 49, 50, 81, 82  
Cartes électroniques · 15  
Cartes hydrographiques · 82  
Centre et Arctique · 73  
Clients · 16, 32, 43, 54, 67  
Climat · 10, 42, 44, 57, 59, 67  
Collectivités · 2, 3, 6, 8, 14, 35, 50, 62  
Collège de la Garde côtière canadienne · 81  
Commerce maritime · 2, 11, 14, 27, 29, 53, 54, 55, 58, 61, 84, 85  
Communautés · 36, 39, 54  
Communications · 12, 56  
Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture · 56, 61  
Conservation · 2, 28, 32, 33, 34, 37, 41, 42, 44, 45, 59, 60, 80, 81, 83, 84

Consultations · 12, 34, 35, 36, 43, 49, 50, 60, 67  
Coopération internationale · 14

---

### D

Dépenses · 1, 4, 16, 17, 21, 22, 23, 24, 26, 65, 74, 75, 76, 78, 79, 80, 82, 84  
Dépenses prévues · 4, 22, 23, 26, 75, 76, 78, 79, 80, 84  
Dessaisissement · 82  
Développement des ressources humaines  
Canada · 82  
Développement durable · 3, 12, 14, 18, 19, 42, 44, 45, 53, 56, 61, 64, 67  
Déversements · 28, 46  
Droits de services de déglaçage · 81  
Droits des services de déglaçage · 57

---

### E

Eaux douces · 2, 6, 10, 26, 27, 28, 41, 42, 44, 47, 54, 61, 67, 71, 73  
Eaux navigables · 12, 29, 49, 54  
Écosystèmes · 9, 35, 42, 59, 61, 66, 67  
Environnement · 3, 8, 9, 10, 12, 15, 16, 19, 23, 26, 42, 44, 47, 50, 67, 75, 78, 79  
Espèces en péril · 3, 12, 13, 32, 35, 36, 44, 59, 60, 71, 83  
État des stocks · 34, 59, 60  
Évaluation · 13  
Évaluations · 3, 7, 12, 13, 16, 17, 19, 34, 36, 39, 41, 42, 49, 56, 59, 60, 61, 62, 65, 85

---

### F

Flotte · 19, 23, 26, 27, 30, 31, 75, 76, 78, 79  
Fonction de contrôleur moderne · 64, 65

---

### G

Garde côtière canadienne · 2, 17, 18, 19, 26, 28, 30, 49, 57, 69, 75, 81, 82, 84  
Gestion de la flotte · 19, 23, 26, 30, 75, 76, 78, 79  
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement · 23, 26, 78, 79



Gestion des pêches · 10, 13, 14, 23, 26, 28, 32, 33, 34, 35, 38, 41, 72, 75, 78, 79, 80, 81, 83, 84  
Gestion des ressources · 6, 13, 16, 31, 35, 36, 37, 38, 43  
Gestion intégrée des pêches · 36, 38, 39, 42, 43, 44, 45  
Golfe · 45, 73  
Gouvernement en direct · 66  
Gouvernements · 3, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 14, 15, 16, 18, 30, 31, 41, 43, 44, 50, 55, 56, 57, 65, 66  
Grands Lacs · 71

---

## H

Habitat · 2, 9, 12, 13, 23, 26, 28, 34, 36, 37, 41, 42, 43, 44, 47, 73, 75, 78, 79, 81  
Hydrographie · 23, 26, 59, 75, 76, 78, 79, 81

---

## I

Industries · 3, 11, 12, 29, 39, 43, 44, 48, 49, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 61, 71, 81, 82, 85  
Infrastructure · 48, 49, 66, 76, 77, 85  
Intervenants · 3, 10, 12, 13, 35, 36, 38, 39, 44, 53, 55, 56  
Intervention environnementale · 23, 26, 75, 78, 81

---

## L

Lignes directrices sur la qualité du milieu marin · 44  
Loi canadienne sur l'évaluation environnementale · 13, 36, 41  
*Loi sur la marine marchande du Canada* · 49, 71  
*Loi sur la protection des eaux navigables* · 49  
Loi sur les espèces en péril · 3, 12, 13, 32, 35, 36, 44, 60, 71  
*Loi sur les océans* · 8, 12, 14, 41, 42, 43, 44, 49, 57, 61, 71  
*Loi sur les pêches* · 32, 41, 43, 44, 60, 71, 83  
*Loi sur les prêts aux entreprises de pêche* · 71  
Lois · 3, 8, 12, 13, 14, 15, 17, 32, 34, 35, 36, 41, 42, 43, 44, 45, 49, 57, 60, 61, 67, 68, 71, 73, 83

---

## M

Maritimes · 73  
Marshall · 35, 36, 84  
Mesures de rendement · 18, 31, 38, 43  
Milieu marin · 3, 10, 27, 28, 41, 42, 44, 45, 47, 49, 83  
Mise en valeur des océans · 11, 26, 29, 53, 58, 84, 85  
Modernisation de la fonction de contrôleur · 64

---

## N

Nations Unies · 37, 55, 61, 83  
Navigation · 10, 14, 15, 23, 26, 29, 41, 48, 49, 50, 51, 53, 54, 57, 72, 75, 76, 78, 80, 81, 82  
Normes de service · 16  
Nouvelle orientation · 33, 34  
Nunavut · 34, 83

---

## O

Océans · 1, 2, 3, 4, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 19, 22, 26, 27, 28, 29, 30, 36, 41, 42, 43, 44, 45, 49, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 63, 65, 69, 71, 75, 76, 83, 84, 85  
Opérations de déglacage · 23, 26, 75, 78, 81, 82  
Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest · 14, 37  
Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest · 37

---

## P

Pacifique · 32, 33, 34, 66, 72, 73, 83  
Partenariats · 9, 11, 43, 50, 55  
Participation · 3, 10, 13, 17, 34, 36, 49, 65, 66, 80  
Pêche commerciale · 7, 12, 34, 35, 36, 61, 81  
Pêche sportive · 36, 66, 72, 81, 83  
Pêches · 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 19, 22, 23, 26, 28, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 43, 44, 45, 53, 55, 56, 60, 61, 65, 69, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 83, 84  
Pêches autochtones · 13, 34, 35, 84  
Pêcheurs · 35, 49, 66, 80  
Permis · 34, 66, 72, 80, 81, 82, 83  
Peuples autochtones · 13, 28, 33, 35, 80  
Plans de gestion intégrée · 38, 39, 45

Politiques et services internes · 23, 26, 75, 78, 79, 81  
Pollution · 8, 15, 44, 46, 48, 54, 73  
Ports · 3, 7, 9, 11, 14, 23, 26, 28, 29, 38, 41, 48, 53, 54, 71, 72, 75, 78, 79, 81, 82, 85  
Ports pour petites embarcations · 9, 81, 82, 85  
Premières nations · 8, 34, 35, 36, 39, 80  
Priorités · 1, 2, 3, 4, 11, 12, 16, 17, 18, 19, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 39, 41, 42, 48, 49, 53, 54, 60, 62, 65, 69  
Programme de mise en valeur des salmonidés · 28  
Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement · 16, 42, 62, 65  
Projets d'immobilisations · 77  
Protection · 2, 8, 10, 12, 15, 26, 27, 28, 32, 33, 35, 37, 40, 41, 42, 44, 45, 47, 49, 50, 56, 66, 71, 72, 73, 83, 84  
Protection de l'environnement · 12  
Provinces · 34, 36, 39, 43, 45, 56, 72, 73, 76, 77, 83

---

## Q

Québec · 34, 72, 73, 76, 83

---

## R

Recettes · 23, 24, 26, 57, 74, 80, 81, 82, 84  
Recettes disponibles · 23, 26, 74, 80, 81, 82  
Recettes non disponibles · 24, 74, 81, 82  
Recherche et sauvetage · 77  
Régions · 13, 17, 19, 32, 33, 34, 36, 43, 45, 50, 57, 66, 69, 72, 73, 83  
*Règlement sur les petits bâtiments* · 81  
Ressources aquatiques · 10, 11, 13, 15, 30, 35, 36, 41, 43, 56, 59, 66, 83  
Ressources humaines · 17, 24, 26, 31, 64, 66, 67  
Résultat stratégique · 9, 10, 21, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 41, 48, 53, 60, 66, 84  
Résultats · 21, 25, 26, 27, 28, 32, 41, 44, 48, 53, 80, 83, 84  
Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique · 17, 33  
RPPA · 33

---

## S

Saumon · 34, 35  
Saumon du Pacifique · 34  
Sauvetage, sécurité et intervention  
    environnementale · 23, 26, 75, 78, 81  
Sciences · 23, 26, 47, 59, 75, 76, 78, 79, 81, 85  
Sciences de l'environnement · 47, 75  
Sciences halieutiques et océaniques · 23, 26, 75, 78, 81  
Sécurité · 2, 3, 6, 8, 10, 11, 12, 15, 19, 23, 26, 27, 28, 29, 30, 41, 44, 48, 49, 50, 52, 66, 75, 77, 78, 81, 84, 85  
Sécurité maritime · 2, 10, 11, 19, 26, 27, 29, 48, 49, 50, 52, 66, 84, 85  
Service hydrographique du Canada · 49, 50  
Services à la navigation maritime · 23, 75, 78, 80, 81  
Services intégrés · 26, 67  
Stocks de poisson · 14, 32, 33, 37, 59, 60, 66, 83  
Stratégie de gestion des océans · 44  
Stratégie des pêches autochtones · 34, 35  
Stratégie sur les océans du Canada · 8, 9, 17, 28, 44  
Subventions et contributions · 78, 80  
Système d'identification automatique · 15  
Système mondial de localisation différentiel · 15

---

## T

Technologie · 8, 10, 15, 38, 44, 49, 51, 54, 59, 77, 81  
Terre-Neuve-et-Labrador · 73  
Transport maritime · 6, 11  
Transports Canada · 15, 19, 55

---

## V

Vérification interne · 64, 65

---

## Z

Zones de protection marine · 42, 44, 83